

# SOMMAIRE

- **Communiqué de presse**
- **Budget primitif 2022**
  - **Recettes**
  - **Dépenses**
    - **Présentation du Budget 2022 par thématique du plan de mandat**
    - *Pour info : Présentation du Budget 2022 par fonctions budgétaires*
  - **Equilibre budgétaire**
- **L'action régionale et les priorités du mandat**
  - **Economie - Emploi – Formation**
  - **Transitions écologique, énergétique,**
  - **Adaptation climatique et numérique**
  - **Fraternité – Vivre ensemble**
- **Processus de mise en œuvre du Service Public ferroviaire régional de transport de voyageurs à compter de 2026 Démarche "RAIL 2026"**
- **Feuille de route régionale Automobile**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Un budget ambitieux et responsable de 1,861 milliard d'euros pour 2022



La Présidente de Région, Marie-Guite Dufay, réunit les élus du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en session plénière mercredi 26 et jeudi 27 janvier 2022. Principal dossier à l'ordre du jour de l'assemblée : le vote du budget régional 2022 d'un montant de 1,861 milliard d'euros (\*) dont plus de 1 544,46 M€ est dédié au financement des politiques publiques soit plus de 86,5 % du budget régional.

(\*) hors gestion active de la dette

Le budget primitif présenté pour 2022 marque le début d'un nouveau mandat, qui s'inscrit dans une période encore marquée par certaines incertitudes concernant l'évolution de la situation sanitaire et ses impacts sur l'économie et le territoire.

Après deux années marquées par une crise sans précédent, ayant conduit la Région à mettre en œuvre des mesures de soutien exceptionnelles, le budget 2022 poursuit la mobilisation pour accompagner la sortie de crise et affirmer les grandes priorités du nouveau mandat.

### Le budget régional 2022 conjugue ambition et responsabilité.

**Ambition** car il est en particulier marqué par un soutien toujours massif à la reprise économique, notamment grâce à la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR). En 2022, ce seront plus de 685 millions d'euros qui seront consacrés à l'investissement par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

**Responsabilité**, car ce budget traduit notre volonté de maintenir la bonne santé financière de notre collectivité.

### Trois axes essentiels de l'action régionale qui structurent le projet de mandat :

- Soutenir la reprise économique et développer l'emploi et la formation
- Poursuivre les efforts pour accélérer la transition écologique et énergétique
- Agir au service de la fraternité et du vivre ensemble

A périmètre constant, le budget 2022 est en progression de + 1,6 %. En dépenses de fonctionnement, le budget 2022 se caractérise par un haut niveau d'intervention, correspondant à mise en œuvre des politiques publiques en faveur des bourguignons franc-comtois.

Ce budget est caractérisé par des finances régionales saines et une stratégie financière responsable, déterminant les capacités d'action de la Région sur le mandat.

L'accompagnement des transitions écologiques, énergétiques et l'adaptation climatique, seront plus que jamais le fil conducteur de toutes les politiques publiques de la Région.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

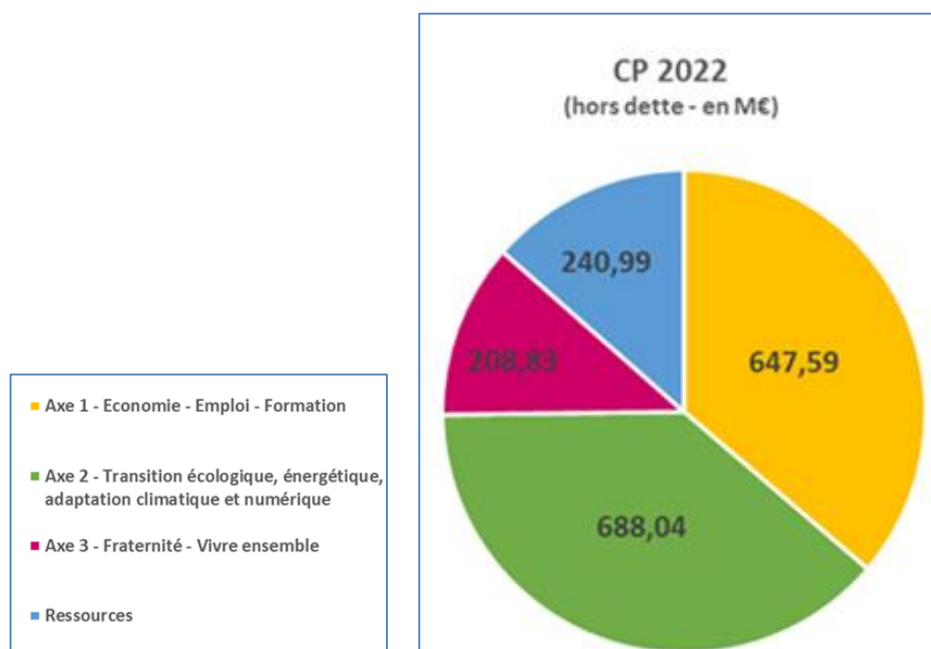
## Budget primitif 2022

C'est un budget ambitieux et responsable de de 1,861 milliard €.

Il traduit les trois grands enjeux qui structurent le projet de mandat :

- Soutenir la reprise économique et développer l'emploi et la formation
- Poursuivre les efforts pour accélérer la transition écologique et énergétique
- Agir au service de la fraternité et du vivre ensemble

A périmètre constant, le budget 2022 évolue de + 1,6% en crédits de paiement, par rapport au budget 2021 après décisions modificatives.



1 544,46 M€ en CP pour financer les politiques publiques soit plus de 86,5 % du budget régional.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

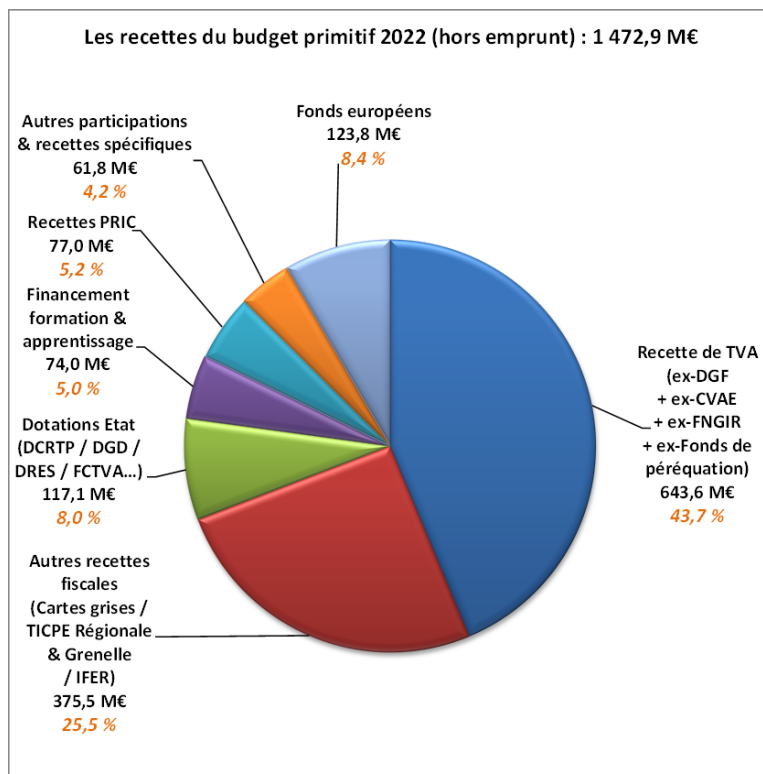
## Les recettes du budget primitif

L'ensemble des recettes du budget primitif 2022 représente un montant total de **1 472,890 M€** (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie).

- **Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 1 319,616 M€.**  
Celles-ci enregistrent une évolution de + 1,34 % par rapport à la prévision budgétaire 2021 et une évolution de + 2,76 % à périmètre constant (hors fonds européens, PRIC et reprise de la provision TER).
- **Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 153,274 M€.**

Le tarif régional de la taxe sur l'immatriculation des véhicules est fixé à 51 € par cheval fiscal au titre de l'année 2022 conformément aux dispositions de l'article L421-42 du code des impôts sur les biens et services et la Région reconduit l'exonération en totalité de la taxe régionale applicable aux véhicules dits « propres ».

### La présentation détaillée des ressources régionales inscrites au budget primitif 2022



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Les dépenses du budget primitif 2022

### ■ Fonctionnement

En section de fonctionnement, le budget 2022 se caractérise par les principaux points suivants :

**Un haut niveau d'intervention, correspondant à mise en œuvre des politiques publiques en faveur des bourguignons franc-comtois.**

Des enveloppes conséquentes sont mobilisées sur les grandes compétences régionales :

- les mobilités pour 438,91 M€
- la formation des demandeurs d'emploi pour 150,00 M€
- les lycées pour 70,56 M€ (hors dépenses de personnel)
- les formations sanitaires et sociales pour 60,90 M€

La crise sanitaire n'étant pas encore terminée, la région Bourgogne-Franche-Comté prévoit en 2022 une **enveloppe de 5 M€ en AE et CPF, qui pourrait être mobilisée en cas de besoins de nouvelle intervention exceptionnelle**. Cette enveloppe est inscrite sur le secteur économique (4 M€) et le secteur sanitaire et social (1 M€).

**La montée en puissance des fonds européens**, avec une inscription de 21,02 M€, au titre de la fin de la programmation des enveloppes 2014-2020, du déploiement du programme REACT EU et du lancement des programmes 2021-2027

### ■ Investissement

**En 2022, la Région investira encore massivement, avec 685,33 M€ d'inscriptions de crédits de paiement hors dette**. Ce niveau d'investissement est bien supérieur à celui d'avant la crise qui se situait autour de 350 M€.

Ces crédits sont directement destinés aux politiques publiques régionales, à l'exécution du PAIR et à la mise en œuvre des fonds européens pour soutenir les projets menés sur notre territoire.

Cet effort d'investissement, sans précédent, porte sur toutes nos politiques publiques dont principalement :

- 164,35 M€ pour les mobilités et les infrastructures
- 143,77 M€ pour l'éducation, les investissements dans les lycées et le numérique éducatif
- 54,75 M€ pour soutenir l'économie locale, nos entreprises et l'économie sociale et solidaire
- 45,30 M€ pour l'aménagement du territoire et la santé,
- 36,19 M€ pour la transformation numérique.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Le Budget 2022 par thématique du plan de mandat

Thématiques	CPI 2022	CPF 2022	TOTAL CP
<b>AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION</b>	<b>282 937 900,47</b>	<b>364 650 999,49</b>	<b>647 588 899,96</b>
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	54 750 000,00	35 394 259,00	90 144 259,00
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	13 540 998,97	8 919 842,97	22 460 841,94
Tourisme	15 178 000,00	6 834 500,00	22 012 500,00
Attractivité	0,00	773 500,00	773 500,00
Formation des demandeurs d'emploi	0,00	150 000 000,00	150 000 000,00
Transitions professionnelles	2 124 610,00	5 048 843,88	7 173 453,88
Formations sanitaires et sociales	9 596 763,96	60 904 546,25	70 501 310,21
Education	143 775 403,42	70 565 584,13	214 340 987,55
Apprentissage	15 349 640,30	4 006 000,00	19 355 640,30
Orientation tout au long de la vie	140 000,00	8 276 502,61	8 416 502,61
Enseignement supérieur	19 761 926,00	4 085 590,00	23 847 516,00
Recherche	8 720 557,82	9 841 830,65	18 562 388,47
<b>AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE</b>	<b>236 488 112,95</b>	<b>451 553 922,39</b>	<b>688 042 035,34</b>
Transition énergétique	22 956 295,39	3 981 560,75	26 937 856,14
Biodiversité - Eau	5 189 297,86	2 591 546,79	7 780 844,65
Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable	166 913,92	1 399 472,15	1 566 386,07
Economie circulaire - Déchets	3 637 680,08	484 986,66	4 122 666,74
Forêt - Bois	3 952 814,76	1 002 510,24	4 955 325,00
Montagne	40 000,00	71 500,00	111 500,00
Numérique	36 189 332,13	3 115 175,88	39 304 508,01
Mobilités	3 012 920,00	436 170 659,40	439 183 579,40
Infrastructures de transport	161 342 858,81	2 736 510,52	164 079 369,33
<b>AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>148 775 944,49</b>	<b>60 049 861,38</b>	<b>208 825 805,87</b>
Aménagement du territoire	41 949 146,69	6 709 885,64	48 659 032,33
Santé et alimentation	3 355 591,32	373 635,74	3 729 227,06
Culture	16 981 392,63	19 736 886,71	36 718 279,34
Sport	5 652 257,35	5 121 585,30	10 773 842,65
Vie associative	1 028 720,64	2 356 264,48	3 384 985,12
Jeunesse	0,00	2 532 480,38	2 532 480,38
Action européenne et internationale	79 808 835,86	23 219 123,13	103 027 958,99
<b>AXE 4 - LES RESSOURCES</b>	<b>17 127 397,18</b>	<b>223 866 890,27</b>	<b>240 994 287,45</b>
Ressources humaines	31 500,00	195 846 137,00	195 877 637,00
Finances *	0,00	3 870 000,00	3 870 000,00
Communication	435 000,00	4 712 880,00	5 147 880,00
Participation citoyenne	390 620,00	404 500,00	795 120,00
Modernisation action publique	10 000,00	324 614,56	334 614,56
Évaluation	0,00	530 000,00	530 000,00
Systèmes d'information	5 547 695,23	4 247 802,42	9 795 497,65
Moyens généraux	10 711 581,95	5 399 633,86	16 111 215,81
Assemblées - Documentation - Courrier	0,00	5 744 000,00	5 744 000,00
Achats	0,00	1 056 104,00	1 056 104,00
Affaires juridiques et archives	1 000,00	211 218,43	212 218,43
Cabinet	0,00	70 000,00	70 000,00
CESER	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
<b>TOTAL DU BUDGET HORS DETTE</b>	<b>685 329 355,09</b>	<b>1 100 121 673,53</b>	<b>1 785 451 028,62</b>
<b>TOTAL DU BUDGET CONSACRE AUX POLITIQUES PUBLIQUES (hors axe Ressources)</b>	<b>668 201 957,91</b>	<b>876 254 783,26</b>	<b>1 544 456 741,17</b>

\* hors dette

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

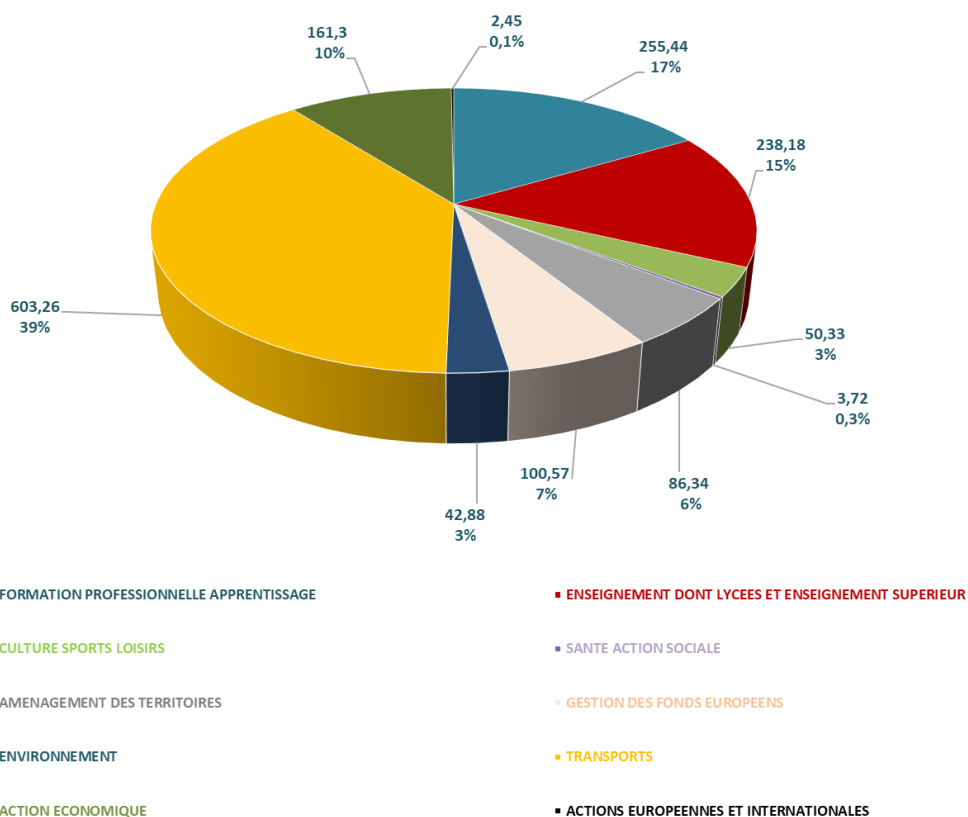


## 2-Pour info Présentation du Budget 2022 par politiques (\*)

CREDITS DEDIES AUX POLITIQUES REGIONALES			1 544 456 741 €		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVEST & FONCTIONNEMENT	EN M€	%
FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE	27 211 014,26 €	228 235 892,74 €	255 446 907 €	255,4	17%
ENSEIGNEMENT DONT LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	163 537 329,42 €	74 651 174,13 €	238 188 504 €	238,2	15%
CULTURE SPORTS LOISIRS	22 633 649,98 €	27 705 330,94 €	50 338 981 €	50,4	3%
SANTE ACTION SOCIALE	3 355 591,32 €	373 635,74 €	3 729 227 €	3,7	0,3%
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	77 943 198,10 €	8 404 977,70 €	86 348 176 €	86,3	6%
GESTION DES FONDS EUROPEENS	79 549 033,86 €	21 022 242,23 €	100 571 276 €	100,5	7%
ENVIRONNEMENT	32 158 167,73 €	10 722 650,17 €	42 880 818 €	42,8	3%
TRANSPORTS	164 355 778,81 €	438 907 169,92 €	603 262 949 €	603,3	39%
ACTION ECONOMIQUE	97 203 537,87 €	64 029 683,35 €	161 233 221 €	161,3	10%
ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	259 802,00 €	2 196 880,90 €	2 456 683 €	2,4	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>668 207 103,35 €</b>	<b>876 249 637,82 €</b>	<b>1 544 456 741 €</b>	<b>1544</b>	<b>100%</b>

(\*) Présentation selon les fonctions de la nomenclature comptable M 71, hors crédits d'administration générale et de ressources humaines.

Crédits d'intervention en faveur des politiques régionales (en M€)



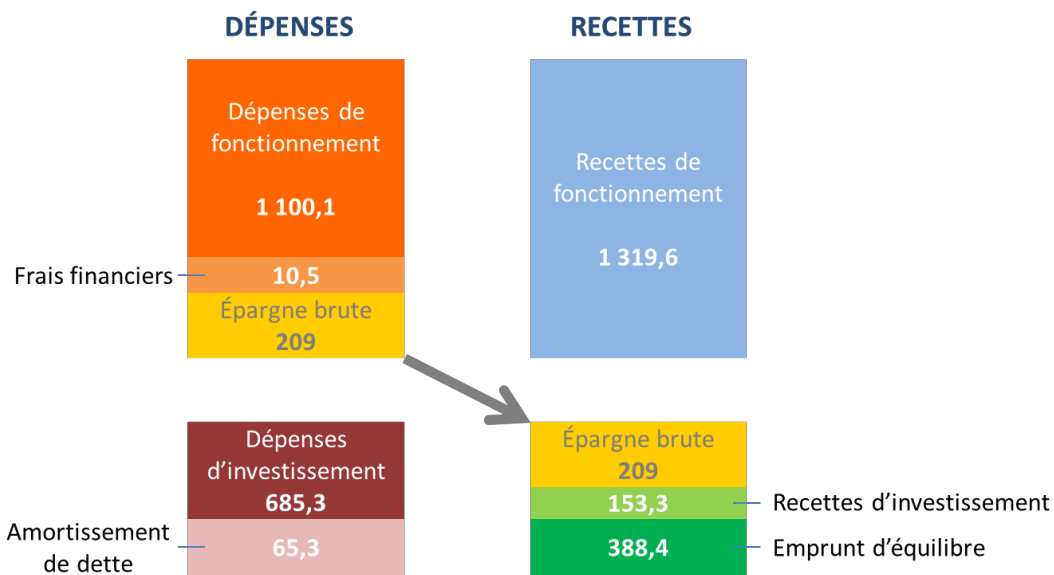
## L'équilibre du budget primitif 2022

EN MOUVEMENTS REELS, HORS GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Un budget total de 1,861 milliard €

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

# L'action régionale et les priorités du mandat



---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Axe 1

# Economie - Emploi - Formation

L'emploi demeure le premier des enjeux, dans un contexte où d'indispensables transitions doivent être menées, et où les évolutions technologiques peuvent bouleverser les modes de production de filières entières.

**L'accompagnement des mutations est donc un enjeu majeur de ce budget. Le secteur automobile en particulier**, confronté à des évolutions d'ampleur avec la fin progressive du moteur thermique à l'horizon 2035, fera l'objet d'un accompagnement particulier. Le **développement du secteur de l'Hydrogène** restera également une priorité. Au-delà, et dans l'attente de la délibération d'une nouvelle SRDEII, la Région poursuivra son **action de soutien au développement de notre industrie, de nos filières, de l'économie de proximité en lien avec les EPCI** comme de la mise en œuvre de la transition écologique dans le secteur économique.

La Région s'appuiera également fortement sur le dialogue social dans la construction de son action économique.

Les principes d'éco-socio conditionnalité des aides économiques retenus dans le cadre du PAIR seront étendus et confortés. Auprès de nos agriculteurs, **nous déclinons nos actions dans l'objectif de contribuer au renouvellement des générations, comme à la défense d'une juste rémunération** avec la mise en œuvre de notre marque régionale.

Face aux mutations, **la formation reste un levier essentiel au service des demandeurs d'emplois comme des salariés pour rebondir, s'adapter, monter en compétences...** La poursuite du PRIC permettra à la région de poursuivre son action auprès des habitants de notre Région, et tout particulièrement les plus éloignés de l'emploi. Une vigilance particulière sera portée aux secteurs en tensions, avec des réponses spécifiques en matière de formation.

Au niveau des lycées, **la Région se dotera d'ici 2022 d'une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement**, dont la transition énergétique sera un pilier majeur. La **solidarité avec les familles** sera également au cœur de l'action, avec une nouvelle tarification sociale pour les cantines, en lien avec l'accroissement de l'effort pour une alimentation plus qualitative, locale et bio pour les élèves.

La Région poursuivra enfin son **action en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche**, pilier de nos innovations futures, avec une forte préoccupation autour de la vie étudiante, et de la **résorption des inégalités sociales qui se sont accrues avec la crise sanitaire**.

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Thématiques	AP 2022	CPI 2022	AE 2022	CPF 2022
<b>AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION</b>	<b>238 022 720,00</b>	<b>282 937 900,47</b>	<b>399 189 692,00</b>	<b>364 650 999,49</b>
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	42 815 000,00	54 750 000,00	32 166 930,00	35 394 259,00
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	9 290 000,00	13 540 998,97	8 331 000,00	8 919 842,97
Tourisme	10 000 000,00	15 178 000,00	7 117 500,00	6 834 500,00
Attractivité			825 000,00	773 500,00
Formation des demandeurs d'emploi			182 756 120,00	150 000 000,00
Transitions professionnelles	4 249 220,00	2 124 610,00	7 230 000,00	5 048 843,88
Formations sanitaires et sociales	800 000,00	9 596 763,96	62 479 631,00	60 904 546,25
Education	145 278 500,00	143 775 403,42	68 486 000,00	70 565 584,13
Apprentissage	12 500 000,00	15 349 640,30	4 620 000,00	4 006 000,00
Orientation tout au long de la vie	200 000,00	140 000,00	8 362 611,00	8 276 502,61
Enseignement supérieur	5 150 000,00	19 761 926,00	4 197 900,00	4 085 590,00
Recherche	7 740 000,00	8 720 557,82	12 617 000,00	9 841 830,65

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

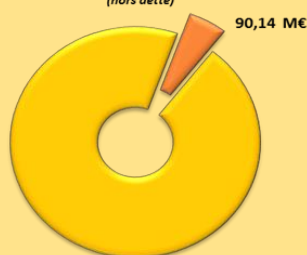
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire

**L'année 2022 est une année de transitions.**

- Après une année 2021 marquée par les plans de relance massifs de l'Europe (REACT), de l'Etat (France Relance) et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (PAIR), les budgets consacrés à l'économie demeurent à un étiage élevé.
- Les indicateurs économiques sont globalement favorables malgré une incertitude pesant sur la récurrence des vagues pandémiques qui fragilise certains secteurs de l'économie, quand la plupart des secteurs sont néanmoins en vigoureuse croissance, parfois mêmes marqués par des pénuries de matière premières ou de main d'œuvre : là aussi, 2022 sera une année de transitions.
- La transition industrielle autour du concept de souveraineté a des effets positifs sur certains domaines comme la santé ou l'aéronautique, mais force est de constater que le principal secteur industriel régional, l'automobile, reste marqué par la volonté des constructeurs de poursuivre un vaste mouvement de délocalisation dans les pays à bas coûts de main d'œuvre. En toile de fond de ce mouvement, la mutation vers l'électrique annonce des évolutions douloureuses. Là aussi, 2022 sera une année de transitions.
- Dans ce contexte de transitions et de production d'une nouvelle stratégie économique régionale, marqué par la continuité des actions de soutien à l'économie, certaines actions sont néanmoins mises en œuvre sans délai, dont :
  - Une feuille de route pour accompagner les mutations du secteur automobile. Des moyens substantiels du FEDER, de l'Etat et de la Région y seront consacrés.
  - La poursuite de l'effort de relance dans l'industrie avec un budget de 6M€ pour les investissements dans les territoires d'industrie et l'industrie automobile, en contrepartie de 6 M€ du fonds Territoire de l'Etat, soit 12 M€ disponibles sur le premier semestre.
  - La poursuite de la feuille de route Hydrogène et un effort partagé avec l'Etat pour soutenir tous les projets d'innovation à travers le 4e Programme d'Investissement d'Avenir Régionalisé (PIA4).

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



Budget 2022 (en M€)

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

- La mise en œuvre la transition écologique avec la création d'un dispositif d'intervention pérenne pour la résorption des friches industrielles dans un objectif de « zéro artificialisation nette ».
- Toujours en faveur de la transition écologique, l'action « éco-conception / éco-innovation » au service des entreprises, portée par l'Agence Economique Régionale en partenariat avec l'ADEME, sera renforcée.



Les engagements d'opérations du plan d'accélération de l'investissement régional se terminent en 2022. Les politiques de soutien à l'investissement industriel et à la résorption des friches industrielles se poursuivent dans les politiques du budget annuel dans des modalités qui seront adaptées.

Le programme de soutien aux investissements de l'économie sociale et solidaire a connu un succès considérable avec 14 M€ de demandes (avant instruction) pour un budget de 7,9 M€.

Afin que le PAIR stimule l'investissement des entreprises et l'économie régionale, la région est attentive à répondre à ces demandes. Par conséquent, une dotation supplémentaire de 5 M€ est mise en œuvre au titre de l'accélérateur à projets d'investissement de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre de l'avenant 3 du PAIR.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08



## Agriculture, viticulture et agroalimentaire

Riche de plus de la moitié de la surface du territoire régional, de productions diversifiées et disposant souvent d'une notoriété nationale ou mondiale, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté représente 4 % de la valeur ajoutée contre 2% au niveau national.

L'agriculture est un secteur économique essentiel et porteur d'avenir aussi bien pour les territoires ruraux que pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

**Face à ce défi, la Région prévoit de mobiliser des moyens significatifs mais est aussi à l'œuvre pour disposer à partir de 2023 d'une contribution conséquente du Feader. Conformément aux priorités du mandat, la Région mettra dès 2022 l'accent sur les réponses à apporter aux principaux enjeux suivants :**

- **Contribuer au renouvellement des générations**

Si la Région ne disposera de la responsabilité de la Dotation Jeunes Agriculteurs qu'à compter de 2023, elle fera évoluer sa politique dès 2022 pour mettre cet outil au cœur de sa stratégie.

Face à une situation où 1 exploitant sur 2 a plus de 50 ans et où seuls 2 départs sur 3 sont remplacés, une dynamique nouvelle devra être promue. La Région engagera la réflexion et la concertation nécessaires pour faciliter l'accès au foncier pour les candidats à l'installation ne pouvant disposer de transmission « familiale ».

La Région contribuera également à favoriser l'installation d'agriculteurs de plus de 40 ans et des hors cadre, via un système d'avances remboursables renouvelé.

Ces actions donneront lieu à une vigilance particulière pour les secteurs en déprise agricole.

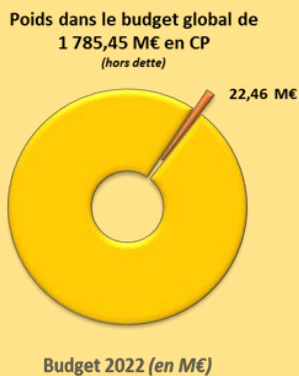
- **Mener une politique différenciée pour tenir compte des disparités régionales**

La diversité des territoires agricoles se traduit par des productions diversifiées adaptées à des conditions climatiques et liées leur environnement (sols ...). Mais aujourd'hui, au-delà de ces déterminants, d'autres facteurs locaux ou spécifiques à chaque production influent sur le développement agricole. Les acteurs des territoires expriment eux-mêmes une volonté croissante de s'impliquer et cette expression va souvent au-delà de la seule question de l'alimentation de proximité. La politique agricole de la Région intégrera cette réalité.

- **Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs**

Les outils d'accompagnement économique que la Région mettra en œuvre n'auront pas pour seul objectif une compétitivité accrue du secteur agricole. Les actions correspondantes devront contribuer à une rémunération optimisée ou diversifiée des producteurs au sein de chaînes de valeurs mieux équilibrées.

C'est dans cet esprit que la Région s'associera à la **création d'une marque régionale**, qui garantira l'origine locale des produits comme la juste rémunération des agriculteurs adhérents.



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Cette marque aura vocation à contribuer au renforcement de la place des produits locaux et bio dans les repas servis aux lycéens de notre Région. La Région continuera également de travailler à la constitution de réseaux de commercialisation et vente directe sur les territoires.

- **Accompagner la transition écologique**

Dans un contexte économique et climatique marqué par la nécessaire adaptation des exploitations à la transition écologique, les outils initiés par la Région (audits, aides aux investissements ...) en partenariat avec la profession agricole ces dernières années continueront à être déployés. L'expérimentation de nouvelles pratiques et leur diffusion seront accompagnées par la Région.

**La Région poursuivra son action pour structurer la filière biologique de la production à la transformation afin de sécuriser les débouchés.**

Les dispositifs financés par la Région seront progressivement mis en complémentarité avec les futurs dispositifs du PSN 2023- 2027 pour une efficacité optimale.



Les actions suivantes du PAIR seront mises en œuvre :

Aide aux investissements utiles à la commercialisation des produits en vente directe pour le développement des circuits courts.

Complément de dotation aux Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles pour accélérer les investissements de modernisation des exploitations.

Soutien aux investissements permettant de renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience des exploitations : agroforesterie, protection contre le gel tardif, stockage des eaux pluviales issues des toitures.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

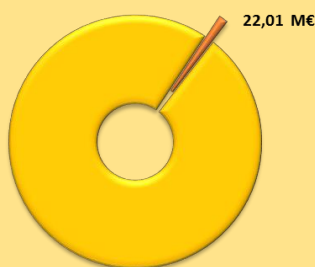
Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Tourisme

Le secteur du tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 6.3 % du PIB régional, avec une consommation touristique intérieure estimée à 4.6 M€. Il génère 41 200 emplois, soit 4 % de l'emploi total régional (données 2018). C'est une filière à forte valeur ajoutée en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation, d'internationalisation, d'attractivité, de rayonnement et de notoriété.

La France connaît un contexte national difficile depuis près de 3 ans sur le plan touristique (menace terroriste, grèves, crise des gilets jaunes), accentué par la pandémie du Covid-19 qui touche durement ce secteur, même si l'Etat et les collectivités territoriales ont adopté des plans d'urgence pour venir en aide aux acteurs.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



**Cinq enjeux ont été définis dans le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2017/2022 :**

- Augmenter les retombées économiques du tourisme,
- Adapter l'offre d'hébergements,
- Développer l'attractivité et la promotion de la région,
- Développer une offre de tourisme durable,
- Développer une offre de tourisme solidaire.

Dans une société post Covid-19, la Région doit adapter ses actions, d'abord pour aider les entreprises à sortir de la crise. Elle doit aussi prendre en compte les nouvelles tendances de consommation des voyageurs afin de mieux les accueillir : tourisme de proximité, sensibilité écologique et au développement durable, retour à la nature et au vert, développement du vélo et des mobilités douces, souhait de manger sain et manger bien, besoin de sécurité sanitaire.

Le tourisme régional doit également s'adapter au contexte de changement climatique et préparer la transition du tourisme, notamment en zone de moyenne montagne.

Une réflexion sera engagée en 2022 en vue de l'élaboration d'un nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. En effet, si certains axes stratégiques et/ou défis peuvent perdurer, d'autres doivent rapidement s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire du Covid-19. Celle-ci bouleverse à la fois l'organisation du tourisme, ses entreprises et les attentes des clientèles qui ont évolué rapidement au cours des derniers mois.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Cette nouvelle stratégie touristique devra également prendre en compte les réflexions et chantiers déjà engagés par la collectivité : la démarche d'attractivité de la Région, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, ainsi que la nouvelle stratégie marketing du comité régional du tourisme.

Il est rappelé que deux schémas sectoriels ont été mis en œuvre en 2021 portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique, ainsi que le plan d'accélération de l'investissement régional qui se poursuivra en 2022.

A travers le schéma régional de l'œnotourisme, la Bourgogne-Franche-Comté vise une place de région leader dans ce domaine en France, non par la quantité des visiteurs, mais par l'excellence œnotouristique qui leur est proposée.

Le schéma régional de l'itinérance touristique propose de donner une nouvelle ambition pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence pour une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable.



Le plan d'accélération de l'investissement régional accorde une large place au secteur du tourisme autour de 4 thématiques : le développement du tourisme durable, l'accompagnement du tourisme social, l'accompagnement de l'hébergement et des équipements touristiques et le développement de l'itinérance. Afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan avenir montagne initié par l'Etat, les mesures en faveur du tourisme ont été prolongées de 6 mois.

Ainsi, en 2022 l'accompagnement à la mise aux normes des villages et centres de vacances sera poursuivi. De nombreux projets d'envergure sont également attendus en faveur du développement des stations des Rousses et de Métabief, de la base nautique des Settons, du gouffre de Poudrey, du Dino-zoo, du parc de l'Auxois, du Musée des maisons comtoises... Par ailleurs, la Région s'est engagée à soutenir l'accueil de l'Organisation internationale du vin à Dijon.

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Attractivité

Au terme du processus de positionnement stratégique engagé en 2017, une centaine de partenaires, territoires et acteurs socio-économiques, ont validé en juin 2019 une stratégie d'attractivité régionale qui ambitionne de positionner le territoire et ses diversités comme « LA Région de référence autour du mode de vie sain et accessible ».

La singularité de la position régionale dans la nouvelle économie et dans l'offre territoriale peut se traduire ainsi : la région constitue un territoire du et des « possibles », où tout est mis en œuvre pour conforter les conditions de l'attractivité économique et résidentielle.

Dans un contexte d'évolution sociétale (aspiration à un retour à la nature, développement du télétravail, relocalisation de l'économie...), la Bourgogne Franche-Comté présente des caractéristiques intrinsèques concurrentielles (position géographique de carrefour, faible densité, patrimoine remarquable et préservé, environnement sain, ...), à amplifier.

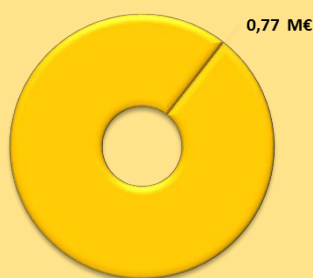
**Les actions 2022 s'inscrivent dans la continuité de mise en œuvre de la feuille de route de l'attractivité régionale, avec un « resserrement » de l'action partenariale (AER, CCIR, appel à projets attractivité à destination notamment des territoires) autour des actions favorisant l'attractivité résidentielle (attirer de nouveaux habitants).**

A ces actions récurrentes, s'ajoute la réalisation d'une étude sur les modalités de portage de la démarche d'attractivité.

En effet, cette démarche initiée par la Région et portée depuis l'origine en interne dans les services, doit être amplifiée ce qui pose la question du pilotage global, tant dans les modalités de gouvernance avec un élargissement souhaité à de nombreux acteurs (territoires, institutionnels, privé) que dans les missions et moyens.

**Dans ce contexte, il est prévu de réaliser une étude confiée à un bureau externe spécialisé, intégrant une réflexion sur les modalités de portage de la démarche (opportunité de la création d'une agence / lien avec CRT et AER / modèle économique / gouvernance) et les missions à assurer à l'avenir, notamment l'opportunité et les vecteurs de communication**

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

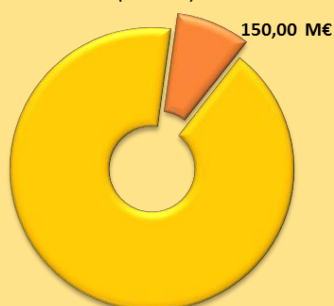
## Formation des demandeurs d'emploi

Le tissu économique régional est confronté à de profondes mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales qui transforment profondément les besoins de compétences en région. Ces mutations ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel, au gré des crises notamment sanitaires qui ont secoué l'économie, elles sont également structurelles : vieillissement de la population active, inscription de plus en plus étroite de l'économie dans une économie ouverte fortement concurrentielle, révolution technologique et industrielle permanente et contraintes énergétiques de plus en plus prégnantes.

Dans ce contexte la formation des actifs tout au long de la vie, notamment des actifs en demande d'emplois ou en transitions professionnelles, constitue un facteur déterminant pour l'épanouissement professionnel et personnel des hommes et des femmes de notre région et pour la compétitivité de nos entreprises.

L'investissement fort de la Région pour former les demandeurs d'emplois et plus globalement accompagner l'évolution et l'adaptation des actifs aux mutations du marché du travail est au cœur des priorités du budget 2022.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



### PRIORITES ET ACTIONS PHARES

#### Formation des demandeurs d'emploi

Afin de répondre au mieux aux besoins des demandeurs d'emploi de longue durée, il est proposé de déployer encore plus fortement et d'adapter au mieux le dispositif amont à la qualification DAQ 2.0, dispositif individualisé, innovant et contextualisé au projet professionnel, avec d'avantage d'immersions professionnelles et de colorations sectorielles. Ainsi, sur 2022, les colorations des DAQ 2.0 pourront être ciblées sur les secteurs en tension pour tous les territoires, afin de valoriser ces métiers, et de permettre de sourcer des publics vers l'emploi direct ou les formations qualifiantes correspondantes.

Le « SPRF », Service public régional de formation, se déclinera sur 2022 avec un volume très élevé de places de formation sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, au plus près des publics demandeurs d'emploi et des besoins des entreprises, en ciblant en priorité les secteurs en tension. La Région poursuivra aux côtés de pôle emploi une action sur les 5 secteurs en tension que sont : le BTP, l'industrie, la santé, le transport/logistique, l'hôtellerie-restauration. Il s'agit d'identifier les raisons de ces tensions de recrutement et de réfléchir à des solutions innovantes pour lever ces freins à l'emploi.

La Région évaluera et suivra de près ses dispositifs sectoriels définis en blocs de compétences, en particulier l'expérimentation « service aux personnes », et maintenance.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

La Région compte également répondre aux besoins spécifiques d'entreprises non couverts par l'offre de formations régionale : par une adaptation du « FRAP » (Fonds régional d'appui à la professionnalisation), par un élargissement des publics et des actions éligibles à l'abondement CPF Compte- personnel de formation, et par une délégation à Pôle emploi d'une dotation budgétaire permettant le développement des dispositifs individuels préalables au recrutement, tels que les POEI-AFPR, conformément aux orientations de l'Etat pour 2022 au titre du PRIC BFC.

Une expérimentation pourra être déployée en lien avec le secteur de l'intérim, visant à sécuriser les parcours de formation et les retours à l'emploi des demandeurs d'emploi vulnérables, autour des contrats d'insertion de l'intérim CIPI-CDPI (contrat d'insertion professionnelle intérimaire - contrat de développement professionnel des intérimaires).

La transformation numérique est un enjeu du PRIC. En 2022, la Caisse des dépôts et consignation, en charge de la gestion de la plateforme nationale AGORA, mettra à disposition des financeurs les moyens techniques nécessaires aux échanges de données entre orienteurs/prescripteurs et financeurs de la formation. La Région s'engage dans ce projet d'interopérabilité qui vise l'effectivité des échanges et répond à un objectif de simplification des démarches administratives des prestataires de formation autour du « Dites-le nous une fois ».

La sécurisation des parcours des actifs en mobilisant les outils régionaux au service de la formation des salariés les plus fragiles et de l'accompagnement des transitions professionnelles.

Encourager et accompagner les territoires à construire leurs réponses aux problématiques de formation, d'emploi et de compétences via un renforcement du soutien aux démarches de GPECT



Le volet « compétences » du PAIR – Plan de relance PRIC, a permis sur 2021 le déploiement d'un volume important de formations supplémentaires, tant sur les dispositifs amont à la qualification afin de viser les publics les plus vulnérables (via le Dispositif amont la qualification DAQ 2.0, le Dispositif de formation linguistique DFL, formation des personnes sous-main de justice), que sur les formations qualifiantes visant un métier.

Ainsi, cet effort de formations sera poursuivi en 2022, pour répondre aux besoins spécifiques des demandeurs d'emploi de longue durée et aux pressions sur les recrutements subis actuellement par les secteurs en tension. Dans cette perspective, la Région signera avec l'Etat en début d'année 2022, un avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences PRIC BFC, afin de mettre en place le nouveau Plan de compétences « métiers en tension / DELD » avec une nouvelle dotation de 14,604M€, et ainsi d'accompagner au mieux la reprise économique actuelle.

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Transitions professionnelles

Au-delà de sa compétence en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région agit en faveur de la formation des actifs pour :

- Favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain ;
- Former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations ;
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la nouvelle région.

L'intervention de la Région en la matière est essentiellement volontariste dans un contexte économique marqué par les incertitudes économiques et par la transformation profonde de filières économiques, en lien en particulier avec les enjeux numériques ou énergétiques, comme pour la filière automobile structurante pour notre territoire, l'action de la Région se structure autour des trois priorités suivantes :

- ➔ **Accompagner les transitions professionnelles des actifs** en favorisant l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels des actifs via l'animation d'une politique régionale de développement de la VAE pour permettre à chaque actif de capitaliser l'ensemble des événements de son parcours professionnel et extra professionnel afin de soutenir ses démarches d'orientation, de mobilité professionnelle et de VAE...
- ➔ **Inciter et faciliter le recours à la formation des salariés via le levier de la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours** : afin de préserver l'emploi et les compétences, en particulier dans une période de mutations comme celle que nous traversons, la formation des actifs reste un levier majeur pour sécuriser les parcours professionnels. Aussi, et bien que n'entrant pas dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Région souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'accompagnement des actifs et des entreprises pour encourager la montée en compétences des salariés. Elle vise en particulier par ce soutien les salariés les moins qualifiés, ceux dont les compétences sont en décalage avec l'évolution du monde professionnel ou encore les salariés des entreprises subissant de fortes évolutions ou en baisse d'activités.
- ➔ **Agir au plus près des territoires pour répondre aux besoins locaux, favoriser l'égalité d'accès à la formation et faciliter les démarches de résilience locales** en favorisant le soutien, en lien avec l'Etat, à l'émergence et à l'animation de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences territoriales

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



## Formations sanitaires et sociales

La crise sanitaire a fortement mis en avant les métiers liés aux secteurs du sanitaire et du social et les formations qui y conduisent.

Le gouvernement a été amené à prendre plusieurs mesures en faveur des métiers de la santé dans le cadre du « Ségur » : revalorisation des salaires, hausse des quotas, augmentation des indemnités de stages et du montant des bourses des étudiants...

Plusieurs de ces mesures ont un impact direct sur le budget régional, soit dans l'immédiat, soit à moyen terme. Une convention de financement a été signée entre l'Etat et la Région pour le financement des places de formation supplémentaires qui couvrent les années 2020 à 2022 et une mission interministérielle a été lancée pour définir des compensations pérennes.

La prise en compte de ce nouveau contexte dans les formations sanitaires et sociales depuis plusieurs années s'inscrit dans une dynamique de mutations importantes :

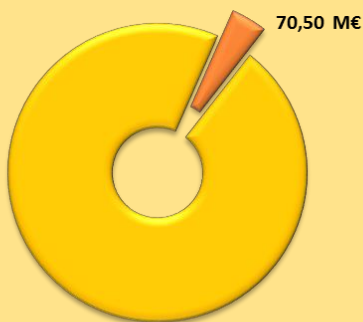
- ➔ Intégration universitaire des formations post bac ;
- ➔ Sélection des étudiants via parcoursup ;
- ➔ Transformation des modalités d'accès aux études de masseurs-kinésithérapeutes, de sages-femmes, de psychomotriciens, des ergothérapeutes par la mise en œuvre, dès la rentrée 2020, du parcours d'accès spécifique santé (PASS) ou de la licence accès santé (LAS) par voie réglementaire ou à titre expérimental ;
- ➔ Réformes des référentiels de formation des diplômés aides-soignants et auxiliaires de puériculture avec une augmentation des volumes horaires et le passage du niveau infra-bac à bac.

### La Région accompagne et anticipe ces évolutions.

Ainsi, en 2020, un département de maïeutique a été créé au sein de chaque université ; la constitution d'un département des professions de la rééducation est en cours à l'université de Franche-Comté regroupant les formations en masso-kinésithérapie, d'orthophonie, d'ergothérapie, de psychomotricité et en projet l'ouverture d'une filière d'orthoptie.

Depuis 2020, dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), un nombre plus important de demandeurs d'emplois ont pu intégrer les formations d'aides-soignants, d'accompagnants éducatif et social (AES) notamment par la mise en œuvre de parcours réduit pour les titulaires d'un Bac professionnel ASSP/SAPAT ; cette démarche a été amplifiée en 2021.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Trente places supplémentaires d'infirmiers ont été proposées par la Région en septembre 2020, 136 places ont été ajoutées en 2021 et 50 places seront encore déployées en 2022 par l'accueil en deuxième année d'étudiants en médecine. Entre 2020 et 2022, les places en formation d'aides-soignants auront été augmentées de 321 passant de 1190 à 1 511 places.

**Dès 2022, les travaux relatifs à l'élaboration du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) débiteront avec en annexe le schéma régional des formations sanitaires et sociales. Ce document de programmation définit la stratégie de la Région sur la durée du mandat en matière de développement de l'offre de formation en lien avec les besoins en emploi et des territoires.**

**Dans ce cadre, la Région pilotera les travaux relatifs à la définition de la carte des formations sanitaires et sociales des professionnels paramédicaux et en travail social.**

Compte tenu du contexte, une conférence des financeurs (Région-OPCO Santé-Cohésion sociale ANFH- ARS...) permettra d'apporter plus de cohérence et de complémentarité afin de faciliter les cursus des élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales selon leur statut (formation initiale, formation continue, demandeurs d'emploi ou salariés).

La Région investit de façon volontaire dans les instituts de formation sanitaires et sociaux, ainsi l'IFPS de Besançon, dont les travaux en maîtrise d'ouvrage Région ont commencé en 2021, permettra d'accueillir 1000 étudiants paramédicaux du pré-bac au post-bac dans des locaux neufs à quelques encablures de l'UFR Santé de l'UFC.

En parallèle, la Région accompagne, d'une part le développement de l'enseignement hybride avec notamment un appel à projet spécifique qui a été lancé en 2021, et d'autre part le développement des usages numériques, avec entre autres la création de laboratoires de simulation répondant aux préconisations de la Haute Autorité en Santé.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

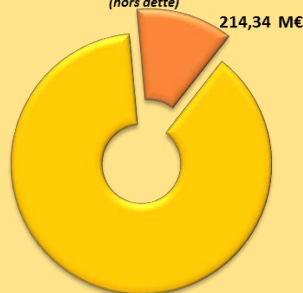
## Education

L'action de la Région porte essentiellement sur les investissements immobiliers, le fonctionnement, l'équipement en matériel et en numérique des lycées.

Cette action est nécessaire au bon fonctionnement du Service public de l'éducation. Elle vise à améliorer les conditions de vie et de travail des 108 000 jeunes qui fréquentent les lycées publics et privés sous contrat, et de l'ensemble des communautés éducatives.

La Région intervient également en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



### 1. Un renforcement de la rénovation énergétique et de l'accessibilité des établissements.

La Région investit dans les travaux d'entretien et de rénovation des lycées avec 2 priorités : la rénovation énergétique, intégrant des objectifs de performance énergétique (raccordement à des réseaux de chaleur vertueux, renouvellement de l'entretien des chaufferies, maîtrise de la demande d'électricité, installation de panneaux photovoltaïques...), et la mise en accessibilité des bâtiments. Ces priorités seront inscrites dans le futur schéma directeur immobilier des lycées, auquel sera associé un plan pluriannuel d'investissement.

### 2. Une restauration renouvelée : tarification sociale et alimentation locale et bio.

La Région va engager une étude en vue d'ajuster les modalités de la tarification sociale de la restauration scolaire. Elle va également renforcer l'achat de produits alimentaires locaux et bio par les lycées, notamment via l'expérimentation sur quelques territoires d'une intégration des denrées alimentaires dans la centrale d'achat de la Région.

### 3. Une adaptation de l'accompagnement social et citoyen des lycéens.

La Région va initier une action nouvelle visant à contribuer à la lutte contre la précarité menstruelle par l'accompagnement des projets portés par les établissements (distributeurs, actions pédagogiques...). Elle actualisera ses actions de sensibilisation à l'écologie, de promotion de la culture et de la citoyenneté auprès des lycéens, en visant en particulier une plus grande dynamique participative.

### 4. Un déploiement de l'accès au numérique des lycéens.

La Région poursuivra son engagement en faveur d'un déploiement de l'accès des lycéens aux usages et équipements numériques, dans un cadre d'utilisation sécurisé et responsable. Ainsi, elle renouvellera le prêt d'ordinateurs portables pour accompagner les jeunes qui en ont besoin pendant leur parcours au lycée, et favorisera l'innovation dans le domaine de l'e-éducation. Par ailleurs, le développement de l'Espace Numérique de Travail sera soutenu, en lien avec les autres politiques de la Région s'adressant aux lycéens comme l'information sur l'orientation.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Patrimoine et gestion immobilière

Le patrimoine des lycées représente, pour les 129 établissements d'enseignement qui le composent, 224 sites, 1 400 bâtiments sur plus de 2 300 000 m<sup>2</sup>.

**Le niveau d'investissement de la Région dans les lycées est maintenu à un niveau élevé. Les programmations régionales du précédent mandat s'exécutent et l'année 2022 sera notamment consacrée à établir le schéma directeur immobilier des lycées 2022-2028.** Ce schéma définira les axes d'intervention de la Région autour des points majeurs que sont les grosses opérations de réhabilitation, le gros entretien et l'accessibilité et des lignes directrices définies par l'intensification des objectifs de transition écologique et la concrétisation des opérations du PAIR. Il listera les opérations nouvelles à réaliser impérativement sur le mandat, outre bien entendu les opérations en cours qui seront conduites à leur terme.

## Fonctionnement et équipement des lycées

La rentrée 2021 a permis le retour en total présentiel des élèves dans un contexte toujours menacé par le risque sanitaire, la Région ayant pris l'initiative de passer un marché d'achats de purificateurs d'air pour permettre aux lycées volontaires de bénéficier de cet équipement dans leurs unités de restauration lorsqu'elle le nécessite.

**En matière de financement du fonctionnement des lycées, l'année 2022 marquera l'achèvement de la convergence BFC puisque tous les lycées se verront appliqués une « dotation cible » issue des mêmes modalités de calcul. Au global cette dotation cible augmente de 7 % par rapport aux dotations versées en 2021.**

**L'aide au pouvoir d'achat des familles se matérialise par une dotation « ressources pédagogiques » versée aux lycées, mais également par l'application d'une tarification sociale des services d'hébergement et de restauration,** visant à offrir un service public de restauration de qualité et accessible à tous. Une réflexion sur l'évolution des coûts sera conduite en 2022, ainsi que sur tarification sociale.

Le maintien à niveau des équipements des lycées reste une volonté forte, afin d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux lycéennes et lycéens, qu'il s'agisse des équipements pédagogiques ou du mobilier général.

En matière d'alimentation de proximité et sous signe de qualité (bio notamment), une expérimentation sera engagée en 2022 destinée à intégrer une mutualisation des achats de denrées au sein de la centrale d'achat régionale.

Sur l'évolution des pratiques quotidiennes de l'ensemble des élèves et des membres des communautés éducatives, les lycées volontaires bénéficient d'un accompagnement dans la démarche écolycée, pendante de la démarche E3D des académies.

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Numérique éducatif

Le numérique a, depuis plusieurs années, impulsé des changements au sein du système éducatif dans des domaines aussi différents que la gestion administrative (inscription des élèves, absence, demande de bourses, restauration, ...), la vie scolaire (emploi du temps, cahier de texte, transmission des notes, relations avec les familles ...) ou l'orientation.

Avec la crise de la COVID19, le numérique a contribué à assurer une continuité pédagogique à travers les espaces numériques de travail déployés sur les territoires pendant les périodes de confinement.

La loi relative à la refondation de l'École de la République de 2013 a confié à la Région un rôle primordial dans l'utilisation du numérique dans les établissements.

A ce titre, elle finance, installe et maintient en condition opérationnelle de bon fonctionnement l'ensemble du système d'information pédagogique et administratif des lycées.

La Région a exprimé une volonté politique forte en faveur du développement du numérique éducatif, qui s'intègre dans sa volonté globale de développement des usages numériques et de l'innovation dans ce domaine.

Traduction opérationnelle de cette volonté politique, le plan d'actions du numérique éducatif pose trois grandes orientations :

- assurer de manière efficiente les compétences obligatoires des Régions dans toutes la chaîne du numérique (haut débit, réseaux, infrastructures, équipements, maintenance...),
- accompagner et soutenir les usages numériques et l'appropriation des outils, notamment par la communauté des enseignants, en lien avec les autorités académiques,
- favoriser et accompagner l'innovation dans le domaine de l'e-éducation en soutenant des projets numériques innovants et des expérimentations pédagogiques autour des usages numériques.

**En 2022, la Région poursuivra une politique d'investissement ambitieuse pour apporter un soutien au développement d'une école numérique et accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leurs projets.**

### Équiper les élèves pour réduire les inégalités

La crise de la COVID19 a mis en relief les inégalités qui existent dans l'accès au numérique entre les lycéen-nes. La nécessité d'assurer une continuité pédagogique qui s'est appuyée majoritairement sur des outils numériques a mis en difficulté les familles qui n'avaient pas ou peu d'équipement informatique.

Pour lutter contre la fracture numérique, elle a lancé un programme d'équipement pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. **Pour l'année scolaire 2021/22, 6000 ordinateurs portables sont distribués aux lycéen-nes de la seconde à la terminale, et pour tous les niveaux de CAP.**

Le choix des élèves bénéficiaires de ce dispositif est à la main des établissements. **A la rentrée 2022, un complément de 2 000 équipements supplémentaires sont prévus pour permettre selon la même logique d'équiper des élèves de seconde et de première années de CAP qui entreront au lycée les années suivantes.**

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

### Déployer les équipements nécessaires pour appuyer les transformations numériques

Cette priorité concerne le déploiement de nouveaux outils, équipements ou infrastructures numériques favorisant l'innovation dans le domaine de l'e-éducation en soutenant des projets numériques et des expérimentations pédagogiques autour des usages numériques initiés par les équipes enseignantes au sein des lycées.

Il s'agit également de doter les établissements et les lycéen-nés des équipements adaptés et de les accompagner dans l'acquisition de compétences numériques transversales, et ce dans une vision à moyen et long terme de disparition progressive des manuels scolaires sous format papier.

**L'amélioration des équipements numériques liés à l'enseignement permettra aussi de favoriser l'adaptation et l'anticipation des établissements aux crises, en garantissant les conditions de mise en œuvre d'un enseignement distanciel ou mixte.**

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Apprentissage

Une feuille de route adoptée lors de l'Assemblée Plénière du 24 avril 2020 priorise 5 axes pour accompagner les CFA et les apprentis, conformément à la « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 mise en œuvre au 1er janvier 2020.

- Axe 1 : Soutien à des formations en cohérence avec les orientations définies par le CPRDFOP et les objectifs du plan de mandat, et également d'autres stratégies régionales (SRDEII, SRADET, SCORAN). Les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, d'accompagnement des transitions écologique, énergétique et numérique seront prépondérants.
- Axe 2 : Soutien à des formations dont les modalités de mise en œuvre permettent la mixité des publics et des parcours.
- Axe 3 : Soutien à l'amorçage d'un projet de développement d'une formation spécifique, rare ou innovante sur le territoire régional.
- Axe 4 : Soutien à des formations dont les contrats d'apprentissage sont inclus dans une offre de « service public », qui concourt à l'aménagement du territoire.
- Axe 5 : Accompagnement des jeunes défavorisés socialement afin de renforcer l'égalité d'accès à la formation par apprentissage et pour éviter la rupture de contrat.



Par ailleurs, des échanges avec les 11 opérateurs de compétences (OPCO) ont permis d'aboutir depuis 2020 à 7 contractualisations (OPCOMMERCE, OCAPIAT, AFDAS, OPCO-EP, OPCO uniformation, AKTO, OPCO mobilité). L'objectif pour 2022 est de signer des conventions avec Constructys et l'OPCO 2i avec lesquels des premiers échanges ont déjà été conduits. Ces nouveaux partenariats mis en œuvre permettent d'apporter de la cohérence, de la complémentarité dans les actions conduites par la Région, les OPCO, et les CFA au bénéfice des jeunes et de l'économie régionale mais également de l'orientation et de l'information sur les métiers.

**En 2022, un appel à projet sera lancé auprès des CFA après concertation avec les OPCO, afin de favoriser de nouvelles formations en lien avec les priorités régionales et permettre à des jeunes défavorisés d'accéder à une formation par l'apprentissage. Une attention particulière sera portée sur les secteurs qui relocalisent leur production et qui auront besoin de compétences nouvelles, ainsi que sur le renforcement de l'équilibre territorial en termes de formation.**

Dans le même temps, la Région continue d'investir dans les CFA en les accompagnant dans leur projet de réhabilitation, d'extension ou d'acquisition d'équipements pédagogiques, avec une priorité accordée aux projets relatifs aux pédagogies innovantes, aux mises aux normes et aux économies d'énergie.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Orientation tout au long de la vie

## Transitions professionnelles et orientation

Depuis la loi du 5 mars 2014, la Région coordonne l'action des organismes chargés de l'orientation des actifs et a mis en œuvre « le schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie 2017-2021 », construit avec les autorités académiques et les partenaires sociaux. La loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » a renforcé le rôle de la Région en lui transférant une nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations qui y conduisent. Cette prise de compétence a été déclinée avec la signature d'une convention entre l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, des casques de réalité virtuelle de présentation des métiers à 360° sont mis à disposition des équipes pédagogiques des collèges et des lycées depuis la fin de l'année 2021. L'année 2022 permettra d'évaluer comment ils sont utilisés par les professionnels de l'éducation. L'application « Explor'action métiers », en s'appuyant notamment sur ces outils innovants déployés par la Région, visera à faire connaître les actions d'orientation aux enseignants.

## Information sur les métiers et les formations

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 confie à la Région une mission d'information sur les métiers et les formations qui y conduisent auprès des jeunes scolarisés, apprentis, étudiants. Cette mission s'exerce dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO) et en lien avec les autorités académiques.

Les choix d'orientation professionnelle des jeunes dépendent de nombreux paramètres et des inégalités subsistent dans l'accès à l'information (avis du CESE d'avril 2018). Afin de lutter contre les stéréotypes sociaux et/ou de genre, innover dans la présentation des métiers, accompagner au mieux les jeunes et leur famille la Région mobilise d'ores et déjà plusieurs dispositifs :

- La participation aux déplacements des jeunes scolaires pour visiter des entreprises, se rendre à un événement de présentation des métiers.
- L'unité mobile de l'industrie 4.0
- La valorisation par l'exemple, à travers les compétitions des métiers, WorldSkills

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



Afin de mieux connaître la réalité de l'information sur les métiers dans les établissements scolaires, une consultation des équipes pédagogiques des collèges et lycées de Bourgogne Franche-Comté élaborée en lien avec les autorités académiques a permis de préciser les besoins des enseignants.

Un groupe de travail participatif, composé d'enseignants, chefs d'établissements, animé par le laboratoire de l'innovation publique est constitué fin 2021 et se réunira en 2022 pour concevoir des projets innovants de sensibilisation pour les équipes pédagogiques et leurs élèves. Ainsi cette démarche participative permettra de mettre en œuvre des actions territorialisées, sur des secteurs économiques peu ou mal connus et d'ajuster l'offre de service « information sur les métiers » au plus près des besoins des enseignants, des jeunes et de leur famille.

Des appels à projets seront lancés afin de renouveler les modalités d'information sur les métiers et les formations. L'immersion, l'expérimentation des gestes professionnels, l'utilisation de moyens d'information innovants comme les casques de réalité virtuelle, les simulateurs, l'observation des savoir-faire et l'échange avec des professionnels passionnés par leurs métiers contribueront à diversifier les approches des jeunes à l'information sur les métiers.

---

**CONTACTS PRESSE :**

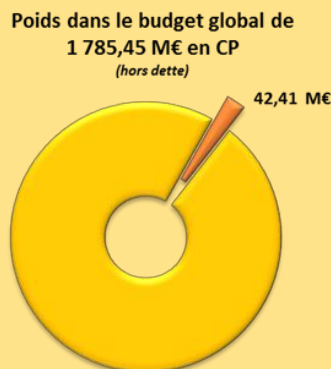
Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Enseignement supérieur - Recherche

La Région mène une politique très volontariste en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), alors même que les compétences régionales prévues par la loi en la matière portent uniquement sur le chef de filât de l'intervention des collectivités territoriales et la coordination des initiatives régionales de culture scientifique, régionale et industrielle (CSTI).

**En 2022, le soutien régional à l'ESRI inclura de nouveaux engagements dans le cadre du CPER 2021-2027 et de futurs contrats métropolitains, une contribution active à l'élaboration du Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE) piloté par UBFC et le CROUS BFC, ainsi que la structuration de l'ESRI à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté en soutenant la montée en puissance du volet recherche des « graduate schools » portées par UBFC.**



Le développement et l'attractivité des treize campus universitaires que compte la région peut s'appuyer sur le travail réalisé par Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) pour structurer le territoire, le rendre plus attractif auprès de la communauté universitaire et la sphère industrielle, et mieux faire connaître la science, ses avancées et ses enjeux auprès du grand public.

**L'innovation, quant à elle, représente un enjeu majeur pour le développement régional, qui s'appuie sur un écosystème complexe constitué d'une multiplicité d'acteurs de cultures très diversifiées, et avec une lisibilité à amplifier. Ce champ d'action démarre avec la détection des potentiels au sein d'un laboratoire de recherche, se poursuit jusqu'au développement de prototypes ou de savoir-faire à transférer auprès d'entreprises ou institutions, qui à leur tour les transforment en procédés ou produits mis sur le marché ou services et connaissances bénéficiant à la société.**

Une animation de l'écosystème régional d'innovation sera mise en œuvre, de concert avec la politique régionale économie, ainsi que l'adaptation des dispositifs de valorisation de la recherche pour un meilleur transfert vers les entreprises.

**Des actions dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Pasteur dans le Jura seront proposées, pour mieux faire rayonner la région nationalement et au-delà et permettre aux acteurs locaux de célébrer cet illustre scientifique mondialement connu.**

### Enseignement supérieur et Mobilité internationale des jeunes

La Région soutient le développement et l'attractivité de l'enseignement supérieur, ainsi que la réussite des études et leur environnement sur l'ensemble des campus, en étroite relation avec UBFC et ses établissements membres, le CROUS, les services de l'Etat et les collectivités. L'intervention régionale vise à :

- Poursuivre le soutien à la structuration portée par UBFC, pour qu'elle mette en œuvre une stratégie harmonisée au regard de ses prérogatives et incarne le développement d'un pôle d'ESRI visible et attractif, et nourri de l'ensemble de sa communauté, étudiants et personnels ;

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- Accompagner les dynamiques de site et l'attractivité de l'enseignement supérieur sur les 13 campus, en soutenant le développement du patrimoine immobilier et de sa performance énergétique, des actions de promotion de l'offre, de même que la réussite et l'environnement des études au travers de trois AAP (Equipements pédagogiques et numériques, Vie étudiante et Soutien aux initiatives des associations étudiantes) ;
- Soutenir les étudiants, apprentis, lycéens, jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi, en leur permettant de réaliser une mobilité internationale (stage ou période d'études) pour acquérir de nouvelles compétences (linguistiques, sociales et professionnelles) et s'ouvrir à de nouvelles cultures. Ce public a été fortement impacté par la crise sanitaire, ce qui a induit une diminution du nombre de bourses attribuées, avec une reprise escomptée sur l'année 2022.

### Recherche et Valorisation

La Région est très investie dans l'accompagnement de la recherche et de sa valorisation technologique et intellectuelle, estimant que les savoir-faire en la matière et la reconnaissance qui en est issue au plan national et international représentent un marqueur du dynamisme d'un territoire. L'interdisciplinarité a été retenue comme fil conducteur pour contribuer à des croisements entre territoires, thèmes, écoles doctorales et campus, ainsi qu'à une mutualisation des équipements de recherche. La politique mise en œuvre est susceptible de générer des innovations qui peuvent impacter divers secteurs prioritaires pour la Région tels que l'hydrogène, l'alimentation durable et l'agroécologie, la santé avec notamment la production de biomédicament, la métallurgie des poudres...

**L'intervention régionale vise à permettre le développement, à court et moyen terme, de projets de recherche et de moyens technologiques, pour faire rayonner les découvertes qui en sont issues :**

- projets de recherche structurants sur lesquels les « graduate schools » prennent appui pour renforcer le continuum formation / recherche / entreprise,
- projets d'envergure en vue de favoriser la collaboration sur le territoire régional ou en amorçage pour faire émerger des nouvelles idées,
- colloques scientifiques internationaux,
- équipements à la pointe de la technologie pour les plateformes de recherche ;

**Le soutien apporté au « capital humain » nécessaire à l'élaboration et la conduite des projets de recherche des laboratoires vise :**

- L'installation en Bourgogne-Franche-Comté de nouvelles équipes de recherche ;
- Le recrutement de jeunes chercheurs pour réaliser une thèse ou un post-doctorat ;
- La mobilité internationale entrante et sortante des chercheurs ;

**L'appui au transfert de technologie sera amplifié**, en vue de la transformation des résultats issus des projets de recherche bénéficiant à terme à la sphère socio-économique : sensibilisation des acteurs et détection de potentiel d'innovation dans les laboratoires de recherche, pré-maturation et maturation de projets, abondement du volet « Laboratoires » du FRI BFC, acculturation des jeunes chercheurs à l'innovation et à l'entrepreneuriat, et incubation de projets de création d'entreprises innovantes ;

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

La mise en œuvre, sur l'ensemble du territoire, d'une politique régionale de culture scientifique technique et industrielle (CSTI) ambitieuse destinée au grand public, en particulier les jeunes, sera poursuivie.



L'ensemble des engagements pris au titre de l'ESRI ont été adoptés en 2021. La mise en œuvre du PAIR en 2022 prévoit 5 552 262 € en CPI au titre des mesures 11, 12, 13, 68 et 69.

Mesures 11, 12, 13 (Rénovation énergétique 11- campus de Besançon, 12 - campus de Dijon, 13 - pôle Nord Franche-Comté)

Dans les établissements d'enseignement supérieur, la Région conduit une politique volontariste et ambitieuse pour renforcer l'attractivité des campus sur l'ensemble de son territoire et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants. Elle soutient ainsi des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments universitaires, notamment dans le cadre du CPER et des contrats de développement métropolitain, en mettant l'accent sur la rénovation énergétique performante. A travers le plan d'accélération, la Région vise à accélérer cette modernisation. Les opérations concernées en 2022 sont :

- Mesure 11** : l'ensemble des opérations prévues sur le campus de Besançon. La création d'un lieu de vie étudiante sur le campus Bouloie-Temis bénéficie également d'un soutien régional au titre du contrat de développement métropolitain ;
- Mesure 12** : 5 opérations sur le campus dijonnais (Médecine préventive, bâtiment Sciences Mirande pour l'ESIREM, serres, éclairage extérieur du campus, Halle d'athlétisme et Gymnase Sablé) ;
- Mesure 13** : les 3 opérations de rénovation énergétique prévues au titre de l'Eco-campus. Celle du bâtiment A de l'UTBM émerge également au sein du contrat de développement métropolitain.

Mesures 68, 69 (68 - Rénovation de résidences étudiantes à Besançon, Cluny et Dijon, 69 - Aménagement des campus territoriaux de l'UB)

La qualité des établissements et du logement étudiant sont des enjeux forts pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants, la réussite de leurs études et l'attractivité de l'enseignement supérieur. La crise a mis en lumière le besoin d'accélérer les projets qui améliorent les conditions de vie et d'apprentissage des étudiants. C'est pourquoi la Région investit en participant, aux côtés du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, à la rénovation de résidences étudiantes, sur les campus de Besançon, Cluny et Dijon. Cet opérateur majeur de la vie étudiante gère des résidences pour y accueillir notamment des étudiants issus de familles modestes. Il a engagé une politique de réhabilitation de plusieurs résidences, dans l'objectif de proposer des logements rénovés adaptés aux standards du confort moderne. Les opérations concernées en 2022 sont :

- Mesure 68** : les 3 opérations de rénovation des résidences étudiantes à Besançon, Cluny et Dijon prévues
- Mesure 69** : l'aménagement des campus territoriaux de l'UB pour la vie étudiante

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Axe 2

# Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique

**Alors que les premiers impacts du changement climatique se font sentir, l'urgence à accélérer les transitions est aujourd'hui un état de fait largement partagé.**

La transition énergétique fait depuis plusieurs années l'objet de mesures variées mises en œuvre par la Région. **Il y a lieu à accélérer et démultiplier les actions, tant pour maîtriser l'énergie dans le bâti que pour développer les énergies renouvelables, mais également à rendre plus simple l'accès aux dispositifs régionaux. Un plan d'action sera proposé au printemps 2022.**

Les **mobilités** constituent un autre levier d'action au bénéfice de la transition énergétique. Dans ses compétences sur l'offre régionale, la Région agira tant au niveau **quantitatif que qualitatif pour favoriser l'usage des transports publics et faciliter le développement des mobilités douces**. Elle agira au plus près des territoires, pour construire des solutions aux transports du quotidien avec les acteurs locaux par le déploiement de contrats opérationnels de mobilités. La décarbonation de l'offre de transport régional sera également poursuivie.

**La protection et la reconquête de la biodiversité sont également des enjeux majeurs.** Outre le soutien à la protection des milieux naturels, aux forêts et aux acteurs de l'environnement, la Région initiera un **plan régional en faveur des pollinisateurs et accroîtra son action en faveur de la renaturation.**

La crise sanitaire a renforcé la conscience de **l'importance du numérique** dans le quotidien de chacun, mais également son potentiel de développement local. La Région poursuivra son soutien aux Départements dans le **déploiement du THD pour tous, et s'engagera fortement dans le développement des usages du numérique, notamment en élargissant la démarche « territoires intelligents » pour les collectivités. 2022 verra également la préfiguration de la future Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, outil stratégique régional pour le développement du numérique, fer de lance d'un véritable service public du numérique.**

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

Thématiques	AP 2022	CPI 2022	AE 2022	CPF 2022
<b>AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE</b>	<b>188 610 215,29</b>	<b>236 488 112,95</b>	<b>435 327 013,00</b>	<b>435 839 725,99</b>
Transition énergétique	22 715 000,00	22 956 295,39	5 220 000,00	3 981 560,75
Biodiversité - Eau	5 742 000,00	5 189 297,86	3 270 000,00	2 591 546,79
Education et sensibilisation à l'environnement et au développement	110 000,00	166 913,92	1 440 000,00	1 399 472,15
Economie circulaire - Déchets	700 000,00	3 637 680,08	650 000,00	484 986,66
Forêt - Bois	3 770 000,00	3 952 814,76	1 150 000,00	1 002 510,24
Montagne	40 000,00	40 000,00	105 000,00	71 500,00
Numérique	9 113 840,00	36 189 332,13	2 600 000,00	3 115 175,88
Mobilités	1 160 000,00	3 012 920,00	418 872 013,00	420 456 463,00
Infrastructures de transport	145 259 375,29	161 342 858,81	2 020 000,00	2 736 510,52

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

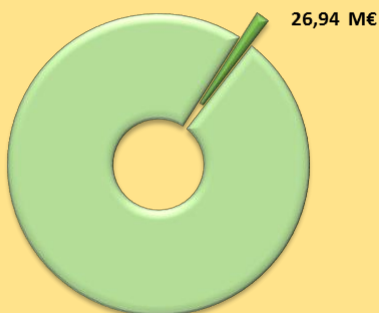
## Transition énergétique

La stratégie de transition énergétique qui a vocation à mobiliser toutes les politiques de la Région sur les objectifs de diminution des consommations énergétiques et de production des EnR, est relancée pour une période de 3 ans renouvelable. Le plan d'action sera adopté au printemps 2022.

En matière d'efficacité énergétique, les mesures déployées dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (renforcement des bonus biosourcés aux collectivités en particulier) ont démontré leur pertinence par le grand nombre de dossiers traités. Elles feront l'objet d'un maintien partiel en 2022. Le dispositif Effilogis fera l'objet d'une évaluation au premier semestre en vue d'une adaptation au nouveau contexte national : mise en place de la nouvelle réglementation RE2020, décret sur la rénovation du tertiaire, lancement de France rénov, nouvel arrêté sur l'audit réglementaire...

Le soutien des EnR sera amplifié avec un renforcement de l'ingénierie, une communication valorisant ces moyens de production et la mise en œuvre du fonds d'investissement EnR.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



Le PAIR - Plan d'accélération de l'investissement régional, acté en assemblée plénière du 9 octobre 2020, vise un renforcement des actions de la Région pour soutenir l'activité économique en conformité avec les orientations liées à la transition écologique

En matière de transition énergétique, les derniers dossiers pouvaient être déposés jusqu'au 31 décembre 2021 essentiellement sur les 3 mesures suivantes :

### Mesure 4 : Efficacité énergétique des bâtiments des collectivités

Les dossiers déposés en fin d'année 2021 seront engagés en 2022. Cela concerne de nombreuses collectivités.

### Mesure 17 : Recapitalisation des SEM énergies renouvelables

Des avances en CCA ont été apportées à JURASCIC (500 000 €) et votées pour la SEM Côte d'Or Energie (800 000 €) et la SEM Nièvre Energie (800 000 €) en 2021. Une avance en CCA de 800 000 € à la SEM EnR citoyenne sera proposée à la CP du 28 janvier 2022. Augmenter la participation au capital de la Région dans les 3 SEM EnR locales et Jurascic, pour un effet levier multiplié sur le développement de projets dans les territoires

### Mesure 18 : Mise en œuvre du fonds régional EnR participatif

À la suite de l'étude de préfiguration réalisée en 2021, la création d'une SAS holding de prises de participation est prévue en 2022 après finalisation du tour de table des actionnaires. Ce fonds devrait permettre de faciliter et accélérer le développement de projets EnR d'intérêt territorial par les opérateurs locaux en investissant en fonds propres dans des sociétés de projet pour 10 à 15 ans. Le fonds pourra se désengager progressivement au profit d'acteurs locaux et citoyens.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



## Biodiversité - Eau

La protection et la reconquête de la biodiversité, terrestre et aquatique, sont des enjeux majeurs du mandat dans la mesure où toutes les études scientifiques montrent un effondrement de la biodiversité, accentué par les conséquences du changement climatique. La Bourgogne-Franche-Comté n'est pas épargnée par ce phénomène malgré le caractère rural et naturel de ses paysages. La Région, en tant que chef de file pour la protection de la biodiversité, a adopté sa stratégie régionale pour la biodiversité en octobre 2020. Sa mise en œuvre et la coordination des actions de l'ensemble des parties prenantes constituent un objectif prioritaire en 2022.

Pour cela, la Région s'appuie notamment sur l'Agence Régionale de la Biodiversité dont la dotation annuelle est en augmentation. Par ailleurs, la Région poursuivra son partenariat étroit avec le Parc national de forêts, aire protégée majeure pour la protection de la biodiversité nationale.

Un important travail est également mené pour mieux intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les politiques publiques de la Région.

**Les priorités en 2022 portent sur la protection des milieux dans les Réserves Naturelles Régionales (19 RNR, dont la RNR du Bief de Nanchez classée en décembre 2021), l'appui aux projets portés par les collectivités et les associations naturalistes (Conservatoires d'Espaces Naturels, Conservatoires Botaniques, LPO, ...) et la mise en œuvre d'un plan régional en faveur des pollinisateurs.**

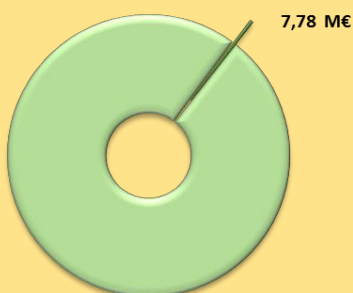
L'amélioration de la connaissance favorise la prise de conscience et la mise en œuvre d'actions ciblées pour freiner l'érosion de la biodiversité. Le soutien aux inventaires naturalistes, à l'observation de la biodiversité régionale et à la diffusion en direction de tous les publics sera accentué en 2022 ; le retour de la nature dans les villes et villages permettra une meilleure circulation des espèces, et contribuera également à lutter contre les effets du changement climatique (îlots de chaleur). Cette action avait fait l'objet d'un appel à projet expérimental en 2020 et d'une mesure spécifique du PAIR. Elle est donc pérennisée et accentuée en 2022.

Le soutien à la création de vergers de sauvegarde et des plantations de haies et de bocages se poursuit en 2022, ainsi que le soutien aux actions concourant à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et à l'amélioration des milieux aquatiques (reméandrement, suppression des seuils, ripisylve, zones humides).



Accélération des investissements dans les Réserves Naturelles Régionales, dont des actions permettant de limiter les impacts de la surfréquentation constatée depuis 2 ans.  
Investissement dans les sites des conservatoires d'espaces naturels pour favoriser la protection et l'amélioration de la qualité des milieux naturels.  
Investissements favorisant les économies d'eau et la requalification des cours d'eau et milieux humides.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Au regard des enjeux sociétaux engendrés par la dégradation de l'environnement, l'effondrement de la biodiversité et les impacts du dérèglement climatique, il apparaît plus que jamais nécessaire d'accompagner les publics dans la compréhension des phénomènes et dans l'envie d'agir. L'éducation à l'environnement et au développement durable est une politique volontariste menée par la Région Bourgogne Franche Comté en direction des plus jeunes et de tous les citoyens.

Les priorités d'actions pour 2022 seront :

- **d'accroître le soutien aux acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (DEDD)** en Région, et de favoriser l'émergence d'initiatives nouvelles portées par des collectivités, des associations ou des citoyens.
- **de poursuivre le soutien aux classes environnement**, en adaptant le dispositif aux aléas de la crise sanitaire,
- **d'accentuer la diffusion auprès de tous les publics** en s'appuyant sur les actions mises en œuvre dans le cadre des compétences de la Région, notamment les lycées, la formation professionnelle, le développement économique...

Une action nouvelle sera mise en œuvre en 2022 afin de structurer la réponse de la Région à l'urgence climatique. Une prestation d'accompagnement est prévue pour définir les modalités de création d'un conseil scientifique sur le climat et le changement climatique et d'un conseil citoyen.



Investissement dans les centres qui accueillent les classes environnement

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Economie circulaire Déchets

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté par la Région et intégré dans le SRADDET, fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2025/2030. L'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation repose sur la mobilisation des collectivités locales, des entreprises et des citoyens. La réduction de la production des déchets à la source (le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas), mais aussi la valorisation, le ré-emploi, le recyclage doivent contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

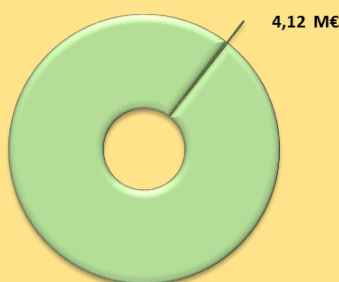
**Le développement du vrac pour lutter contre les emballages, la création de ressourceries et recycleries locales, l'appui à l'ingénierie des territoires pour favoriser l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale sont des actions phares portées par la Région Bourgogne Franche-Comté.**

L'accélérateur à projet, dispositif commun entre la Région et l'ADEME, permet depuis 2018 l'émergence et le développement de projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire.

**En 2022, et dans la continuité du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional, la Région soutiendra des projets permettant la généralisation du tri à la source des biodéchets, en partenariat avec l'ADEME.**

Enfin, deux familles de déchets feront l'objet de travaux spécifiques : les déchets du BTP, dans le cadre de la mise en œuvre d'un marché d'étude, et les D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques) dans le cadre d'un dispositif favorisant le recyclage et le ré-emploi en lien avec les structures d'insertion de la Région.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



Soutien à l'investissement des centres de tri des déchets ménagers dans le cadre de l'extension des consignes de tri et soutien aux investissements pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets

Soutien à la dynamique de l'accélérateur à projet

Création et développement de ressourcerie et recyclerie dans les territoires

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66

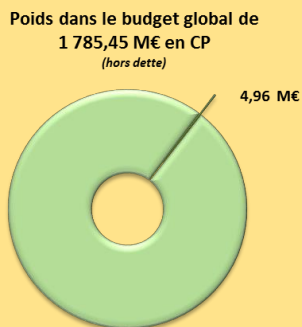
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Forêt - Bois

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France (11% de la forêt française) qui occupe 37 % du territoire régional. La forêt de Bourgogne-Franche-Comté est la plus productive de France.

L'avenir de la filière forêt-bois mais aussi la diversité des enjeux environnementaux et sociétaux (paysages, biodiversité, soles, ressource en eau, aménités diverses ...) nécessitent d'amplifier et accélérer les évolutions engagées ces dernières années dans la politique forêt-bois de la Région. Seules des réponses adaptées, anticipées et travaillées au plus près des massifs forestiers pourront permettre de relever ces défis. La Région militera pour que la gouvernance régionale des acteurs concernés soit simplifiée et que le droit à l'expérimentation des Régions y compris en matière réglementaire soit initié et mis en œuvre.

L'implication dans la gestion exemplaire des forêts déjà soutenue par la Région sera accrue avec un engagement à ne porter atteinte ni aux paysages ni aux milieux forestiers avec une attention particulière sur la pratique des « coupes rases » qui doit être mieux encadrée.



**Il s'agira également d'engager une politique de préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité ...) en recourant, en complémentarité avec les leviers existant notamment dans la politique Environnement de la Région (convention avec le conservatoire régional, création de réserves naturelles régionales ...), à une politique d'acquisitions ciblées dont les modalités seront étudiées en 2022.**

**La massification de la construction en bois local sera également une priorité pour 2022.**

La filière bois construction constitue une filière de valorisation du bois à fort potentiel de développement tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation.

Dans le prolongement du plan d'accélération, la Région **intensifiera son appui aux projets utilisant du bois dans la construction à des fins de démonstration, de massification et d'appropriation par les divers intervenants du secteur de la construction. Elle soutiendra également l'émergence d'un cluster bois construction.**

Enfin, **l'adaptation de la forêt et par voie de conséquence des acteurs qui vivent de la forêt, aux effets climatiques ou sanitaires actuels ou prévisibles, sera une priorité de la Région. La recherche et les dispositifs permettant de diffuser et mettre en pratique l'évolution de la connaissance sur ce sujet seront accompagnés.** La Région disposera également de la réactivité nécessaire pour répondre, comme elle l'a fait avec le PAIR pour la construction de plates-formes de stockage de bois scolyté.



Les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Aide à la création de plates-formes de stockage de bois scolyté
- Aide à l'utilisation du bois local dans la construction

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Montagne

La contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux conventions interrégionales de massif (CPIER) de massifs constitue une prise en compte concrète des spécificités montagne de la région, et une illustration du principe de différenciation de l'action régionale sur le territoire.

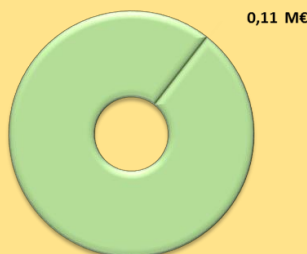
Basées sur la définition d'objectifs entre l'Etat et les régions, auxquels les départements prennent part, ces conventions interrégionales de massif (CPIER) encouragent un développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités) et la préservation des espaces naturels.

Ces outils contractuels interrégionaux Massifs permettent ainsi la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociétale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de bois.

Au total et sur l'intégralité des massifs auxquels la région BFC est rattachée (Jura, Vosges, Massif central), la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser plus de 350 M€ de crédits Etat / Régions, auxquels s'ajoutent 64 M€ de crédits européens. Ce montant inclut 150 M€ sur 2021-2022 au titre du Plan Avenir Montagne (PAM) cofinancé entre Etat et Régions dans sa partie investissement.

**La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 s'élève à plus de 34 M€ en incluant le PAM, permettant d'accroître l'effet levier dans l'accompagnement de nos politiques publiques sur ces territoires.**

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



Le Plan Avenir Montagne élaboré par l'Etat en 2021 (150 millions d'euros au total sur les massifs du Massif central, du Jura et des Vosges) va permettre le dépôt de projets issus des Appels à Manifestation d'Intérêt Etat / régions du premier trimestre 2022.

Certains de ces projets pourront trouver un financement à travers des mesures PAIR tourisme notamment, dont certaines ont été prolongées par l'avenant d'octobre 2021, afin d'assurer la compatibilité des calendriers du « PAIR » et du « PAM ».

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

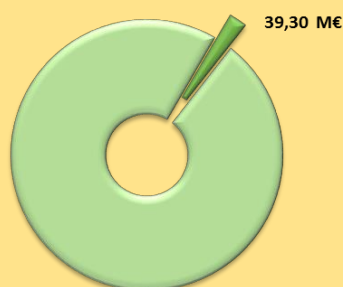
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Numérique

### Le budget 2022 est un budget de rupture par rapport aux années précédentes

- Budget de rupture car le déploiement de la fibre optique va se terminer dans les prochaines années et il est nécessaire de s'engager massivement dans le développement des usages numériques, la création de e-services, l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion et d'accompagner les mutations territoriales comme économiques liées à la transformation numérique.
- La crise sanitaire a favorisé l'accélération de la transformation numérique par une dématérialisation forcée de tous les processus. Pour accompagner cette révolution, il est nécessaire de poursuivre les engagements pris pour le développement des usages innovants et l'accompagnement des collectivités dans la mise en place de territoires intelligents.
- D'autre part, la Région s'est engagée dans la création d'un groupe fermé d'utilisateurs (« GFU ») afin de raccorder ses établissements et ses Lycées sur un réseau indépendant afin d'en améliorer la qualité de service, d'augmenter les débits et de diminuer les charges de fonctionnement. Il est nécessaire de poursuivre l'interconnexion par la mise en place notamment d'IRU pour les zones encore non couvertes. Le déploiement de l'internet des objets (IoT) est également une opportunité sur les zones rurales qui ne sont actuellement pas couvertes par les opérateurs. La composante hertzienne du réseau RCube pourrait constituer un atout pour délivrer des services d'IoT afin de piloter de l'espace public.
- Enfin, l'année 2022 sera consacrée :
  - ✓ A la création de l'ARNIA, par l'évolution du GIP Territoires numériques et de ses missions dans le prolongement des décisions prises fin 2021 et en cohérence avec le plan de mandat.
  - ✓ A la mise en œuvre d'une politique publique des usages numériques : la Région ayant fait le choix d'accélérer dès 2021 la transformation numérique menée sur son territoire, elle poursuivra son effort en 2022.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



La transformation numérique impacte en profondeur toutes les organisations sociétales et économiques. Des écosystèmes entiers sont en voie de mutation et suivent le chemin de l'économie culturelle, des médias, du commerce de détail. Le transport, le tourisme, l'énergie, la santé sont des secteurs d'activités particulièrement impactés. Ainsi, le numérique joue un rôle important dans les transitions économiques, démographiques, écologiques et énergétiques, notamment par l'effet de levier suscité avec la création de nouveaux services et usages.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

- ✓ A la mise en place d'une stratégie régionale de la donnée, matière première et première matière du numérique, qui reste un horizon très flou pour la majorité des acteurs publics et privés.
- ✓ A l'inclusion numérique pour la réduction des inégalités numériques
- ✓ A l'intégration des données au service de l'environnement et du développement durable de notre territoire



Engager les dossiers **territoires intelligents et d'appui aux collectivités** : aider les collectivités à mettre à niveau leurs infrastructures numériques ; développer de nouveaux services ; permettre aux collectivités les plus matures de mener des projets globaux.

**Soutien à la construction et à l'équipement de bâtiments qui accueillent des projets structurants** : développer des lieux d'idéation et d'innovation sur le numérique ; développer les services en intelligence artificielle.

**Afficher une forte ambition de développement des tiers lieux** : création de lieux pour favoriser le travail partagé, l'innovation collaborative et la fabrication additive.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Mobilités et infrastructures

En application de la loi, le réseau TER sera ouvert à la concurrence dès fin 2023 ce qui nous conduit à engager une procédure d'appels d'offres pour le renouvellement des contrats au 1er janvier 2026, date d'échéance de la convention TER signée avec SNCF en 2018.

Depuis le transfert de compétence en 2017, la région s'appuie sur les règlements des transports scolaires des départements hormis la généralisation de la gratuité des élèves ayants droits aux territoires de la Nièvre et de l'Yonne. Le rapport présenté en Assemblée régionale du 17 décembre dernier a approuvé l'harmonisation des 7 règlements en une seule étape pour la rentrée 2023/2024. A cette date, un règlement unique sera mis en œuvre après un travail d'évaluation technique et d'élaboration de scénarii politiques pour tenir compte de l'existant et des dispositions régionalisables.

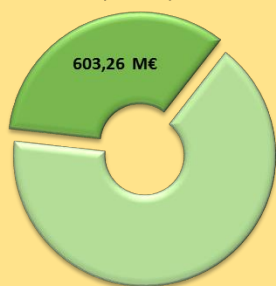
**2022 nécessitera avec le transfert des contrats de transport, hérités des 7 départements, à renouveler pas moins de 639 circuits scolaires, 26 lignes régulières et l'exploitation de la gare routière de Nevers, propriété de la région. Au total, 90 contrats à renouveler avec des engagements en termes de transition énergétique quant au parc d'autocars.**

Le processus de la LOM suivra son cours après avoir stabilisé en 2021 les bassins de mobilité et figé la prise de compétence des collectivités. Les comités des partenaires et les contrats opérationnels de mobilité seront à construire pour répondre aux objectifs de mobilité prévus par la loi tant sur les périmètres des nouvelles AOM que sur les territoires où la région est désormais AOM par défaut. Ce travail s'appuiera sur la nécessaire communication des services existants et leur adaptation autant que possible mais également sur les solutions nouvelles déployées en complément du réseau régional Mobigo.

Mobigo continuera à intégrer les différentes fonctionnalités programmées faisant de ce SIM le 1er en Europe au regard de l'ensemble de ces outils mis à disposition des usagers. Indépendamment de l'enjeu technique et l'innovation générée, l'association officielle de toutes les AOMU et nouvelles AOM volontaires sera un enjeu politique et technique en accompagnement des dispositions de la LOM.

Enfin, mais pas des moindres, la contractualisation du futur CPER avec l'Etat pour la période 2023-2027 nécessitera un travail d'analyse et de sélection des projets relativement importants. A cela s'ajoute la poursuite des SDA aussi bien routiers que ferroviaires, les programmes d'intervention dans les gares, la réalisation d'un schéma de bornes IRVE pour accompagner le développement de l'usage des voitures électriques en lien avec l'évolution du marché de l'automobile.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



La Région poursuit sa stratégie d'investissement dans le secteur des transports ferroviaires et routiers, via les opérations de maintenance des matériels roulants acquis en 2019 et 2021, sa participation aux travaux de la VFCEA et son soutien financier aux travaux de la RCEA.

Dans le cadre du CPER 2015-2022, le programme d'opérations ferroviaires prévues concerne les travaux de la VFCEA, la modernisation de la ligne des horlogers, les travaux sur la ligne des hirondelles. Sur le volet routier, les projets 2022 sont la poursuite des travaux sur la RCEA, la phase 2 du franchissement de Pontarlier, le contournement ouest de Besançon et l'achèvement des aménagements de la LINO à Ahuy.

En 2022, la Région inscrit également des crédits pour trois politiques régionales : la création de stations GNV, des travaux au titre du renouvellement d'actifs en gares ainsi que des travaux relatifs aux arrêts routiers hors schéma directeur d'accessibilité en accompagnement des communes.



- Le reste à affecter s'élève à 5 390 000 € dont :
- 829 594 € pour la création/aménagement d'aires de covoiturage
- 3 783 898 € pour la création/aménagement de pistes cyclables et d'abris à vélos sécurisés
- 774 106 € pour l'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux :

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Axe 3

### Fraternité – Vivre ensemble

L'année 2022 sera marquée par le lancement des nouvelles politiques territoriales, autour de 4 piliers essentiels : nouveaux contrats de territoires avec mise en œuvre de la différenciation pour plus de justice et de solidarité ; nouvelles centralités pour soutenir des villes intermédiaires vivantes et attractives ; révision du dispositif ENVI et développement des villages du futur ; soutiens redéfinis aux quartiers. Ces politiques mettront l'accent sur la qualité de vie sur les territoires, sur la transition écologique et sur le développement de l'attractivité.

L'intervention volontariste de la Région en matière de santé sera poursuivie, avec le développement des actions pour soutenir l'aménagement du territoire en santé, la présence de professionnels au plus près des habitants, dans un objectif de contribuer à un meilleur accès de tous aux soins, ainsi que le développement de la e-santé et de la télémédecine.

La défense du pouvoir d'achat est par ailleurs un axe fort de l'ambition régionale. En 2022, la Région continuera son action pour le maintien de la gratuité du transport scolaire, l'évolution des aides pour ceux qui n'ont d'autres choix que de prendre la voiture pour aller travailler, et l'instauration d'une tarification sociale dans les lycées afin de tenir compte de toutes les situations de précarité.

Les milieux culturels, sportifs et associatifs ont été particulièrement marqués par la crise sanitaire. La Région veillera en 2022 à contribuer au dynamisme de ces secteurs, en renouvelant un dialogue permanent avec les acteurs locaux.

La jeunesse sera au cœur de l'action de la Région en 2022. De nombreux dispositifs régionaux concernent directement les jeunes. Il apparaît donc essentiel de renouveler le dialogue entre eux et notre collectivité, avec la définition d'une nouvelle instance régionale participative qui leur sera dédiée.

Thématiques	AP 2022	CPI 2022	AE 2022	CPF 2022
<b>AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>398 486 756,06</b>	<b>148 775 944,49</b>	<b>158 104 058,15</b>	<b>60 049 861,38</b>
Aménagement du territoire	17 455 000,00	41 949 146,69	5 931 000,00	6 709 885,64
Santé et alimentation	1 100 000,00	3 355 591,32	420 000,00	373 635,74
Culture	8 360 000,00	16 981 392,63	19 556 030,00	19 736 886,71
Sport	4 203 000,00	5 652 257,35	5 465 130,00	5 121 585,30
Vie associative			502 117,00	620 488,36
Jeunesse	937 500,00	1 028 720,64	4 303 000,00	4 268 256,50
Action européenne et internationale	366 431 256,06	79 808 835,86	121 926 781,15	23 219 123,13

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

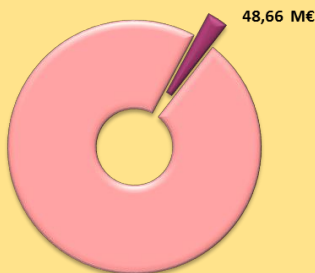
## Aménagement du territoire (dont parcs)

### Aménagement du territoire

La politique de cohésion territoriale de la Région s’articule autour de 4 piliers (territoires de projets, quartiers, centralités et ruralités). A l’aube de ce nouveau mandat, il s’agit de revisiter les dispositifs d’intervention de la Région pour soutenir l’ensemble des territoires en déclinaison des 3 grandes priorités du SRADDET : les transitions écologiques, environnementales et numériques, le renforcement des centralités et le développement des coopérations.

**L’année 2022 est une année de lancement des nouvelles politiques territoriales autour des 4 piliers des politiques territoriales :**

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



- Territoires de projet : les nouveaux contrats de territoires seront négociés et conclus avec les 35 territoires de contractualisation sur la base de projets de territoire mis à jour et concourant, a minima, à l’adaptation au changement climatique et à l’attractivité territoriale.
- Centralités : tout en continuant à mettre en œuvre les projets des 40 Bourgs centres, il s’agira de déployer la nouvelle politique de revitalisation des centralités rurales. La Foncière Commerce, en cours de formalisation, pourra également accompagner les premières opérations dans les communes qui le souhaitent.
- Quartiers : il s’agira de continuer à accompagner les projets de développement urbain et social des quartiers (rénovation urbaine et cohésion sociale) mais aussi d’affiner notre connaissance des besoins de ces territoires en difficultés sociales et économiques.
- Ruralités : les ruralités sont multiples mais toujours porteuses de projets innovants ou d’actions citoyennes exemplaires. 2022 marquera la poursuite du déploiement des 9 Villages du futur et sera consacrée à revisiter le dispositif ENVI suite à son évaluation. Par ailleurs, les territoires ruraux pourront commencer à bénéficier des fonds européens qui leur sont spécifiquement dédiés (nouveau FEDER territorial et Leader).

Enfin, il convient également de préciser que les politiques territoriales contribuent pleinement aux objectifs liés au changement climatique que ce soit en termes d’atténuation (réduction des consommations d’énergie et des émissions GES) ou d’adaptation. Les dispositifs d’aménagement du territoire sont éco conditionnés depuis de nombreuses années et incitent à des innovations environnementales.

Il convient de noter que l’expérimentation d’éco conditionnalités des opérations d’aménagement d’espaces publics mise en œuvre dans le cadre du PAIR sera généralisée à l’ensemble des interventions territoriales et que ces mêmes dispositifs contribueront à la sobriété foncière intégrée au SRADDET et à la récente loi Climat et Résilience (août 2021).

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, il est proposé de finaliser l'engagement des interventions territoriales avec, notamment, les derniers dossiers ENVI et les derniers dossiers d'aménagement d'espaces publics déposés par les pôles de centralités dans le cadre du dispositif « Habitat-Aménagement ».

L'action principale reste cependant dans l'engagement des dossiers territoriaux listés dans la délibération du 5 février 2021 parmi les 93 dossiers retenus.

## SRADDET

Bien qu'approuvé récemment (adopté par l'assemblée plénière du 26 juin 2020 puis approuvé définitivement par arrêté préfectoral le 16 septembre 2020), le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit faire l'objet d'une procédure de modification.** Cette modification est rendue nécessaire par les termes de la loi climat et résilience du 22 août 2021 qui impose un nouvel agenda de la planification des territoires dans le but notamment de mieux prendre en compte les phénomènes d'artificialisation.

Ainsi, malgré une première année d'application du SRADDET réussie au regard de la variété et de l'ampleur des actions engagées, de son économie générale et de ses grandes orientations qui restent pertinentes, la loi impose de modifier le SRADDET dans un calendrier contraint.

En effet, même si le SRADDET BFC comptait parmi les plus ambitieux sur le sujet du foncier, l'obligation de territorialiser à l'échelle infra-communale les objectifs de réduction de consommation d'espace et d'artificialisation s'impose à l'ensemble des SRADDET. Il s'agit dans le détail de disposer d'un SRADDET modifié au plus tard en août 2023 qui devra proposer une trajectoire de zéro artificialisation nette à 2050 par tranche de 10 années à compter de 2021. La première tranche 2021-2031 devra viser une réduction de foncier d'au moins 50 % par rapport à la décennie précédente.

Au-delà de ce sujet à la fois central et sensible, qui nécessitera une concertation importante avec l'ensemble des territoires et parties prenantes de même que le renouvellement des appareils statistiques et d'analyse dédiés, le périmètre de la modification sera également élargi au sujet de la logistique en raison de la loi LOM et de la loi climat. En l'espèce, le SRADDET devra fixer des objectifs de moyen et long terme en matière de développement et de localisation des constructions logistiques. Enfin, une actualisation du volet déchets est également à l'ordre du jour de cette modification.

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## CPIER fleuves

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine). Elle sera formellement signataire des 2 CPIER 2021-2027 Rhône-Saône et Loire, des interventions ponctuelles étant par ailleurs possibles sur les actions du plan Seine.

Au total et à l'échelle des bassins de la Loire et de Rhône-Saône, la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser 680 M€ de crédits Etat/Régions, auxquels s'ajoutent 66 M€ de fonds européens inter régionaux mobilisables.

**La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 est de l'ordre de 10 M€, principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, milieux aquatiques et biodiversité. Elle permettra d'obtenir un effet levier pour nos politiques publiques.**

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Santé - Alimentation

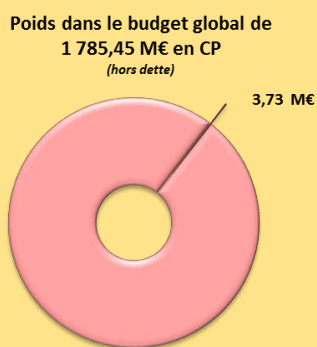
La situation sanitaire de la Région est marquée par des vulnérabilités qui accentuent les inégalités d'accès à la santé, notamment dues à une population plus âgée que la moyenne nationale, par une surmortalité générale plus forte que la moyenne nationale, une surmortalité prématurée plus forte et due en partie aux maladies cardiovasculaires et aux addictions, et par une densité de professionnels de santé inférieure à celle observée en France.

Les enjeux sont ainsi aussi bien au niveau des territoires (actions) qu'au niveau de l'intervention transversale (implication de toutes les politiques). L'accès à la santé et aux soins est ainsi un sujet majeur, marqué par un risque de rupture d'égalité entre les habitants.

La santé reste largement une compétence portée par l'Etat.

**Pour autant, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, en lien avec ses préoccupations d'équilibre territorial et de justice sociale. Le mandat précédent est donc marqué par un certain nombre d'acquis : définition d'une stratégie régionale structurée, aménagement du territoire en santé, animation d'un partenariat très étroit avec l'ARS via notamment une convention cadre. Cela se retrouve dans de multiples engagements politiques auprès des acteurs de la santé (CHU, chercheurs, PGI, Cancéropôle, territoires.). La Région a répondu favorablement à la participation à l'élaboration d'une déclinaison régionale du Plan National de Santé Environnement 4.**

L'objectif est ainsi l'accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tous points du territoire régional en complément de l'Etat qui en est le premier garant.



Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, il a été proposé, au titre de la politique de cohésion territoriale, d'intervenir sur une optimisation d'outils existants en ciblant notamment le dispositif de « soutien à la coordination en santé en proximité des territoires » : il permet d'augmenter les plafonds de ce dispositif pour améliorer l'effet levier potentiel des subventions régionales et inciter à de nouvelles opérations. Plusieurs opérations ont encore vocation à être accompagnées en 2022.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Culture

### Nouvelle consultation des acteurs culturels

Depuis 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté définit ses interventions dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs. Ce mode opératoire, caractérisé par un dialogue et une co-construction, a également permis à la Région une réactivité appréciée dans l'adaptation de certaines de ses modalités de gestion voire de ses règlements d'intervention lors de l'apparition de la crise sanitaire. **Aussi, la Région va initier en 2022 une nouvelle concertation en sollicitant le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour organiser et animer cette démarche dont les enjeux clairement identifiés sont :**

- Mettre en place une instance pérenne d'échanges sur la construction de l'action publique et sur les sujets de la culture et du patrimoine : il s'agira de définir les modalités de fonctionnement d'un espace d'expression et de dialogue.
- Formaliser pour chacune des priorités d'action du mandat (promouvoir une culture pour tous, favoriser un accès équitable à la culture sur le territoire, conforter les partenariats et renforcer la visibilité de la Région, accompagner la professionnalisation des acteurs, valoriser les travaux d'inventaire et structurer la filière patrimoine) des propositions d'interventions et d'actions issues d'un processus collaboratif restant à construire avec l'ensemble des acteurs de la filière.
- Animer à l'issue de la mission une réunion plénière de restitution.



### Faciliter l'accès à une offre culturelle de qualité

La Région érige en priorité les dispositifs existants et dédiés à cet objectif tels « Culture pour tous » dont le dispositif Idylle, les mesures et programmes déployés en faveur de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que l'ensemble des actions déployées par les lieux de diffusion en réponse à l'engagement de la Région.

**Cette ambition qui se déclinera sur le mandat pourra dès 2022 se concrétiser par de nouvelles actions notamment de médiation. La valorisation de projets participatifs associant les pratiques amateurs sera privilégiée.**

### Veiller à promouvoir un accès équitable de la culture sur l'ensemble du territoire

Les programmes de soutien au spectacle vivant et au développement culturel seront ainsi poursuivis dans un souci de promotion d'un maillage équilibré du territoire en équipements de lieux de diffusion et de création notamment en milieu rural. Il s'agira de valoriser le potentiel d'ingénierie de ces lieux, voire de faciliter la mise en œuvre d'une itinérance culturelle. Il conviendra également de bonifier les projets artistiques intégrant une dimension sociétale affirmée comme l'implication et l'apport des populations ou l'articulation avec d'autres politiques publiques.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



## Valoriser les travaux d'inventaire et structurer la filière patrimoine

De nombreux acteurs, hétérogènes dans leur fonction et leur statut contribuent au développement de la connaissance ainsi qu'à la restauration et la valorisation du patrimoine.

La Région accompagne déjà certaines structures qui ont fait de la reconnaissance de nouveaux patrimoines (immatériel, mémoriel ou oral) une priorité. **Elle souhaite cependant formaliser et développer des interactions et des coopérations entre ces acteurs notamment en encourageant des projets partagés autour de thématiques telle la promotion des métiers du patrimoine. Ces actions pourront à terme être formalisées dans un plan régional en faveur du patrimoine à construire sur la durée du mandat.**



Le dispositif mis en place pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments culturels sera sollicité sur un dossier, pour une subvention de 150 000 € environ. Le reliquat d'AP non affectées est annulé dans le cadre de l'avenant n°3 au PAIR.

Afin de soutenir et d'intensifier les investissements en accélérant et en bonifiant les programmes de travaux sur certains sites patrimoniaux définis, 8 dossiers seront à l'étude en 2022 pour un montant non définitif de 5,8M€ environ. Le reliquat d'AP non affectées est annulé dans le cadre de l'avenant n°3 au PAIR.

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Sport

### Vers une nouvelle gouvernance du sport en région

Les élections départementales et régionales ont modifié la gouvernance de la Conférence Régionale du Sport telle qu'elle avait été établie lors de sa commission d'installation le 29 mars dernier.

Il conviendra en effet prioritairement :

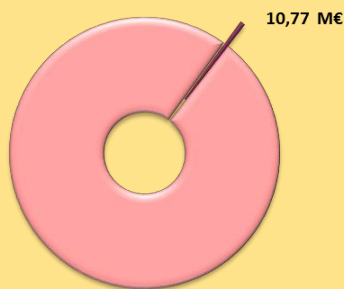
- De permettre aux 5 commissions thématiques validées lors du CA d'installation de fonctionner :
  - Féminisation du sport,
  - Aménagement sportif du territoire et inégalité d'accès,
  - Emploi, formation, professionnalisation, monde économique
  - Para-sport
  - Haut niveau, haute performance et sport professionnel
- De procéder à la formalisation du diagnostic et du projet sportif territorial : le principe d'un recours à une mission d'AMO a également déjà été acté. Le cahier des charges comprendra 2 missions distinctes :
  - La réalisation d'un diagnostic
  - La rédaction d'un projet sportif territorial en lien avec les commissions thématiques.
- D'installer une conférence des financeurs : le rôle éminemment stratégique de cette instance nécessitera une réflexion en amont. Le décret du 20 octobre 2020 n'est en effet pas coercitif sur le format de cette conférence dont le positionnement (régional ou départemental, voire thématique) ne sera pas neutre.

### Favoriser un aménagement sportif du territoire équitable intégré dans une logique de transition énergétique et écologique

La Région accompagne les collectivités dans leurs projets de construction, réhabilitation, restauration d'équipements sportifs. Ce programme propose des interventions différenciées en fonction de la nature, des travaux et des équipements.

Conformément à la politique globale d'éco conditionnalité, **il conviendra d'accompagner les lieux de pratiques sportives vers plus de sobriété énergétique. Une réflexion sur les critères d'éligibilité sera ainsi engagée dès 2022.**

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

### **Renforcer l'accompagnement auprès du mouvement sportif**

La Région est déjà présente auprès du mouvement sportif par le biais des contrats régionaux de développement triennaux passés avec les ligues régionales ainsi que par les aides accordées aux clubs tant pour l'organisation de manifestations que dans leur pratique de haut niveau.

Elle poursuivra son accompagnement en 2022 en l'adaptant aux enjeux, notamment sanitaires, les effets de la crise COVID étant toujours aussi prégnants, impactant le fonctionnement des structures sportives : baisse du nombre de licenciés, baisse des ressources, augmentation des coûts de fonctionnement.

Il sera également procédé à une évaluation des Contrats Régionaux de Développement du Sport à l'issue de l'actuelle contractualisation triennale. Une réflexion sera engagée avec les présidents de ligues et le Comité Régional Olympique et Sportif quant à l'évolution possible de ces contrats et le renforcement de certaines priorités eu égard aux enjeux déjà évoqués (transition écologique, renouvellement de la gouvernance notamment).

### **Renforcer la position préférentielle du CREPS Bourgogne-Franche-Comté**

La Région est déjà mobilisée sur cet objectif via un vaste programme ambitieux de rénovation et de construction au sein du CREPS intégré au PAIR (délibération du 20 octobre 2020) : construction d'un centre de performance et de préparation athlétique, restauration et rénovation notamment en termes de sobriété énergétique, accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris en 2024 et en vertu de la labellisation du CREPS en Centre de Préparation aux Jeux (CPJ), la Région a délégué fin 2021 au CREPS sa capacité à assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'investissement en complément du programme précité (notamment équipement du centre de performance, réaménagement du terrain de football et consolidation de la piste de roller). Ces investissements s'inscrivent pleinement dans les nouveaux objectifs assignés au CREPS dans le cadre de la nouvelle gouvernance, puisque l'établissement devient le référent du sport de haut niveau en région.



Le « Plan piscines », visant à soutenir la construction, la restructuration ainsi que la rénovation des piscines permettra le financement de 4 autres dossiers, actuellement à l'étude, pour un montant de subvention d'environ 1,350M€ en 2022. Le reliquat d'AP non affectées est annulé dans le cadre de l'avenant n°3 au PAIR.

---

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## Vie associative

### Mesurer l'impact de la crise

Les perspectives d'un temps supposé long de la crise COVID nécessite de procéder à un bilan du plan de soutien aux associations en lien avec nos partenaires et le réseau France Active afin d'évaluer en 2022 la situation des associations sous différents prismes : situation financière, sécurisation des modèles économiques, perspectives de développement...

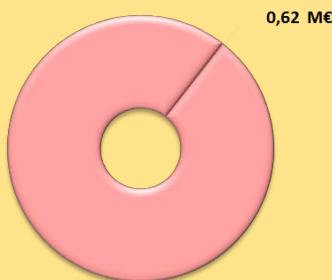
En effet, le plan de soutien aux associations de la Région, abondé à hauteur de 5,6 M€, s'est appuyé notamment sur l'expertise du réseau France active et a permis à 315 associations employeuses et non employeuses d'être accompagnées dans la recherche de solutions financières mêlant outils financiers (avances remboursables, garanties) et subventions de fonctionnement.

### Promouvoir les bonnes pratiques dans le cadre de la charte des engagements réciproques

S'inscrivant dans la continuité d'un soutien au secteur associatif, l'année 2022 sera consacrée à le conforter comme acteur essentiel de l'action publique, dans une logique de co-construction des politiques publiques. La rédaction d'une Charte d'engagements réciproques entre la Région, l'Etat et le Mouvement Associatif permettra de poser le cadre d'un partenariat renouvelé mais également d'engager les associations volontaires vers une gouvernance renouvelée soucieuse de respecter la parité et de répondre aux enjeux de transition énergétique. La Région souhaite repenser plus largement ce cadre partenarial garant de leur indépendance comme de leurs spécificités, dans le but de préserver la singularité et l'autonomie des associations dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

Une 1<sup>ère</sup> conférence biannuelle réunissant l'ensemble des acteurs et les partenaires institutionnels sera organisée en juillet 2022 permettant un partage d'expériences et une actualisation possible des moyens d'accompagnement.

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Jeunesse

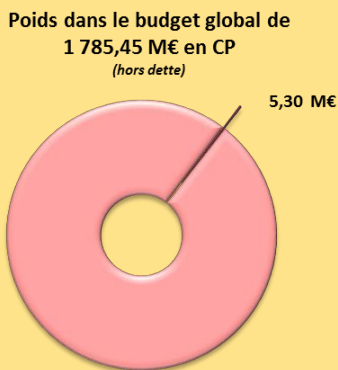
### Mettre en place un dialogue structuré avec les jeunes

Si la majorité des politiques publiques mises en œuvre par la Région concerne les jeunes, pour améliorer leur cadre de vie, accompagner leurs parcours de formation scolaire, universitaire ou informelle, ou bonifier leur offre de loisirs, **la Région poursuit en 2022 une politique spécifique en faveur de la jeunesse notamment avec la poursuite d'un dispositif emblématique qu'est l'aide au permis de conduire ou encore par son soutien au Centre Régional Information Jeunesse Bourgogne-Franche-Comté.**

L'enjeu de la participation des jeunes à la construction des « politiques jeunesse » est lié à la mise en place d'un dialogue structuré. L'article 54 de la loi égalité et citoyenneté le propose comme méthode d'échanges et de construction de l'action publique.

**La Région, consacrée comme chef de file de l'ensemble des politiques jeunesse, doit ainsi mettre en œuvre une méthode avec pour objectif final : « l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans leur conception, mise en place, suivi et évaluation ». Il convient de saisir cette opportunité pour proposer aux jeunes un espace de dialogue et d'échanges, et ainsi leur permettre d'accéder aux instances de gouvernance et de contribuer à formaliser une politique publique, par le prisme des questions de transition écologiques et démocratiques pour notre jeunesse.**

**Le l'instance représentative s'inscrira dans un cadre participatif décentralisé voire de co-construction avec les acteurs régionaux.**



#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

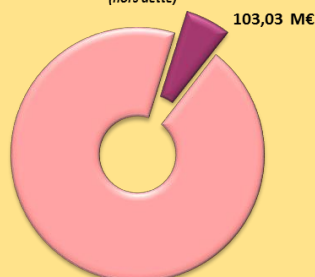
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Action européenne et internationale

**L'année 2022 est une année à enjeux forts pour les programmes européens :**

- **Fin de la programmation des enveloppes de base des programmes opérationnels Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020** : Dernière année de programmation des programmes opérationnels (PO) FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020, il s'agit d'engager les dernières opérations pour optimiser la consommation de la maquette et payer l'ensemble des fonds européens alloués à nos territoires.
- **Déploiement du volet REACT-EU des programmes opérationnels Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020** : il s'agit de programmer les crédits et de commencer les paiements.
- **Validation des programmes 2021-2027 prévue au printemps 2022**, l'autorité de gestion devra lancer officiellement les programmes, assurer l'animation auprès des porteurs de projets et commencer la programmation sur des dossiers structurants, notamment à travers le lancement d'appels à projets ou le déploiement de nouveaux instruments financier avec le Fonds européens d'investissement (FEI).

Poids dans le budget global de  
1 785,45 M€ en CP  
(hors dette)



L'année 2022 permettra la pleine mise en œuvre de l'axe REACT UE des deux programmes opérationnels Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura, avec des actions prévues en matière de soutien à l'économie (investissement et ingénierie financière), de santé, d'usages numériques et de formation des demandeurs d'emploi. Cette deuxième année de « relance » permet d'atterrir sur le montant global REACT UE de 116M€.

Au niveau du FEADER, un ré-abondement spécifique à la relance à hauteur de 70M€ a permis de renforcer les mesures suivantes, dont certaines sont par ailleurs cofinancées au titre de la politique régionale : maintien en agriculture biologique, protection des races menacées, infrastructures forestières, modernisation des exploitations, transformation et commercialisation, industries agroalimentaires. Ce volet ne transite pas par le budget régional.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

# Service Public ferroviaire régional de transport de voyageurs Démarche "RAIL 2026"



---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08



# Démarche "RAIL 2026"

## Processus de mise en œuvre du Service Public ferroviaire régional de transport de voyageurs à compter de 2026



**L'année 2022 est une année préparatoire pour la mise en concurrence de l'exploitation du service ferroviaire régional :**

La loi portant nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 se traduit pour la Région Bourgogne Franche Comté par un changement de mode contractuel d'exploitation du service ferroviaire régional de voyageur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La Région sera ainsi seule à définir les contours et la qualité du service public attendu.

La traduction de cette définition du service public passera par la production d'un dossier technique très conséquent qui traitera l'ensemble des problématiques que constituent l'organisation du service TER, ainsi que différentes étapes de publicité réglementairement définies qui débiteront dès 2022.

→ Dans le cadre de la préparation des futurs services de transports sur les lignes TER, la Région Bourgogne-Franche-Comté va donc réaliser une étude ayant pour objet de délimiter les premiers périmètres fonctionnels et géographiques d'exploitation pouvant faire l'objet d'une ouverture à la concurrence. La Région a subdivisé son réseau en 11 éléments fonctionnels cohérents et les 8 grandes étapes de la procédure de passation et des nouvelles modalités d'exploitation du réseau TER sont les suivantes :

- 1. La publication d'un avis de pré-information (« API ») européen** début février 2022
- 2. La réalisation d'un sourcing au premier semestre 2022** conformément aux articles R. 2111-1 et R. 2111-2 du Code de la commande publique.
- 3. Le respect d'un délai réglementaire d'un an après publication de l'API**, pendant lequel SNCF Voyageurs devra communiquer à la Région BFC :
  - *le volume d'effectifs à transférer en cas d'attribution du contrat à une autre entreprise ferroviaire*
  - *les données nécessaires à la rédaction du cahier des charges*
  - *les documents relatifs au matériel roulant et aux ateliers de maintenance*

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08

**4. La production d'un rapport qui devra être rendu public** afin de procéder à l'évaluation des mesures permettant à la Région de garantir un accès effectif et non discriminatoire à du matériel roulant adapté qui donnera lieu à une présentation en assemblée plénière fin 2022 / début 2023

**5. La finalisation de la stratégie d'exploitation du réseau TER** par le choix du mode de gestion, qui donnera lieu à une présentation en assemblée plénière fin 2022 / début 2023, comprenant l'ensemble des procédures préalables internes à la Région et inhérentes au lancement de la procédure, à savoir :

- *La rédaction du rapport préalable sur le choix du mode de gestion et les changements d'organisation afférents et sa présentation au Comité technique (« CT ») et à la Commission consultative des services publics locaux (« CCSPL ») pour recueil de leur avis*
- *La délibération sur le choix du mode de gestion au vu du rapport préalable présentant les caractéristiques des futurs contrats d'exploitation*

**6. La publication des avis d'appel public à la concurrence au printemps 2023** entamera le lancement de la procédure d'attribution et donnera lieu au respect des étapes inhérentes à la passation des contrats de service publics, à savoir :

- La convocation et la tenue de la commission des services publics (« CDSP ») qui dresse la liste des candidats admis à présenter une offre
- L'envoi du Document de Consultation des Entreprises aux candidats admis à présenter une offre
- La convocation et la tenue de la CDSP chargée de donner un avis sur les offres remises ;
- Le déroulement des phases de pré-dialogue et de négociations (deux tours prévisionnels) ;
- La remise des offres finales par les candidats et l'établissement du rapport d'analyse desdites offres ;
- La délibération sur le choix du ou des concessionnaire(s) lauréat(s) et les caractéristiques essentielles des contrats devant être conclus ;

**7. L'attribution du (des) contrat(s) d'exploitation courant 2024**

**8. Le respect d'un délai règlementaire de 16 mois** pour l'information des salariés transférés, soit un démarrage de l'exploitation au 1er janvier 2026.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Feuille de route régionale Automobile



---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

# Feuille de route régionale Automobile 2022 -2024



**La filière automobile forte de 45 000 salariés représente un tiers de l'emploi industriel de la région. Elle est aujourd'hui confrontée à des difficultés multiples, structurelles et conjoncturelles.**

Depuis plusieurs années, la filière doit faire face à un double enjeu de compétitivité et de mutations profondes liées notamment aux réponses à apporter aux problématiques environnementales et sociétales. Avec la crise du Covid, les volumes ont chuté et la pénurie d'approvisionnement perturbe encore fortement la production.

En plus de ce contexte difficile de chute des ventes sur un secteur traditionnellement compétitif, l'Europe a décidé dans le cadre du Green Deal, d'interdire la vente de véhicules thermiques neufs en 2035. En effet, les rejets de CO2 représentent 12 % des émissions de dioxyde de carbone de l'UE et environ 10 % des rejets mondiaux.

Pour anticiper cette révolution vers la propulsion électrique, la filière doit changer de technologie, augmenter ses gains de productivité et transformer son outil industriel dans une conjoncture de sortie de crise qui lui est peu favorable.

**Première région industrielle de France, la Région Bourgogne-Franche-Comté fait le choix de s'investir au-delà de sa politique économique générale de soutien aux filières historiques et de son soutien, déjà conséquent et substantiel, aux entreprises et aux salariés de l'automobile.**

**La Région Bourgogne-Franche-Comté va augmenter son effort financier, déjà significatif, à destination des TPE/PME de la filière automobile**

**-> pour le porter à 36 M€ dès 2022.**

**A ces budgets de la Région Bourgogne-Franche-Comté, il faut ajouter les moyens de l'Etat, existants et nouveaux et ceux de la nouvelle programmation des fonds européens FEDER.**

## CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

**C'est dans ce contexte, que la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de mettre en œuvre une « Feuille de route régionale Automobile »**

A travers cette feuille de route, **l'objectif de la Région est d'accompagner, dans un contexte de mutations profondes, la filière automobile et de maintenir l'emploi.** Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Faire face aux difficultés conjoncturelles
- Accompagner les entreprises vers les marchés d'avenir, dans ou hors filière automobile
- Accompagner les évolutions des compétences (par entreprises, par territoire et par filière)

**L'engagement de la Région pour les trois prochaines années s'articule autour de deux axes essentiels :**

**1. AGIR ET COOPERER**

- ➔ Mettre en place une « force d'intervention pour les mutations automobile » pour proposer un accompagnement adapté à chaque sous-traitant
- ➔ Anticiper et accompagner les mutations de l'emploi sur les territoires
- ➔ Coopérer avec les acteurs publics et privés et garantir le dialogue social

**2. PROPOSER DES OUTILS AUX ENTREPRISES, AUX ACTIFS ET AUX TERRITOIRES**

- ➔ Accompagner actifs et territoires par l'orientation, la reconversion et la formation
- ➔ Consolider les entreprises : dépasser les crises et rester compétitifs
- ➔ Accompagner les entreprises pour se positionner sur les marchés d'avenir

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

